



**SciencesPo.**

**CSO**  
CNRS

**Convention de Recherche et Développement (CRD)  
N° 2013-CRD-19**

**ANSES / FNSP**

**Analyse de la contribution  
des sciences humaines et sociales  
à l'expertise de l'ANSES**

**Rapport final**

Daniel Benamouzig  
Olivier Borraz  
Jean-Noël Jouzel  
Danielle Salomon

Avec le concours Benoit Vergriette et Régine Boutrais  
(Unité Risques et Société de l'Anses)

Juillet 2015

# Sommaire

<b>Introduction</b> .....	4
Le contexte de recours aux sciences sociales .....	4
Préalables réflexifs sur l'enquête .....	7
Appréciation ou évaluation ?.....	9
Méthode d'exploration .....	10
Plan du rapport.....	12
<b>1. Etudes de cas</b> .....	13
1.1 Le GT Information du consommateur sur les risques microbiologiques liés à l'alimentation, ou l'expertise encadrée .....	13
Une quasi-parité entre sciences dures et sciences sociales.....	13
Séparer pour articuler.....	14
L'interdisciplinarité disciplinée .....	15
1.2 Le GT Nanomatériaux et santé : les sciences sociales intégrées .....	16
Les SHS en minorité active .....	17
Une dynamique d'intégration des savoirs.....	18
La mise en place d'épreuves .....	19
1.3 Le GT Bien-être des animaux : l'expert isolé.....	19
Une position minoritaire.....	20
La contribution des SHS .....	21
Des enjeux économiques tacites et sans doute prégnants.....	22
1.4 Perturbateurs endocriniens (sous-groupe Incertitudes et société) : l'expertise SHS comme expérimentation .....	23
Des binômes SHS contrastés agent-expert.....	23
Des experts non-SHS associés ... puis dissociés .....	24
Quand les SHS expérimentent en chambre.....	26
1.5 Le GT Sciences humaines et sociales, ou l'expertise flottante.....	27
Neuf experts neufs.....	28
L'Agence propose, le GT dispose.....	28
Sortir d'une logique de prestation de service : le cas des retardateurs de flamme ..	29
<b>2. Éléments de comparaison : une expertise sous contraintes</b> .....	31
2.1 Les enjeux de la participation des SHS.....	31
2.2 Les effets de composition.....	31
Le poids du nombre .....	32
L'organisation de l'interdisciplinarité .....	33
Les fonctions d'animation du groupe de travail .....	34
2.3 Un travail sous contrainte.....	35
L'absence d'attentes précises.....	35

Une situation d'isolement partiel .....	36
2.4. Des ressources pour l'action .....	36
<b>3. Trouver sa place</b> .....	<b>38</b>
3.1. D'indispensables stratégies de légitimation .....	38
Les stratégies de l'ignorance .....	38
Les stratégies de connaissance .....	40
Les stratégies de la critique .....	42
Combinaison des stratégies et acculturation des experts SHS.....	43
3.2. Des résultats à consolider .....	44
L'irréversibilité du recours aux sciences sociales ?.....	44
Les productions observées.....	47
<b>4. Perspectives</b> .....	<b>50</b>
4.1 Des attentes sans cibles ? .....	50
4.2 Reconnaître la singularité des sciences sociales.....	51
4.3 Confier des mandats explicites .....	52
4.4 Renforcer la coordination des SHS .....	53
La production d'un regard réflexif .....	53
Organiser la transversalité des SHS.....	54
4.5 Renforcer la formation des agents de l'Anses .....	56
<b>5. Annexes</b> .....	<b>57</b>
5.1 Annexe 1 : Liste des entretiens réalisés.....	57
5.2 Annexe 2 : Grilles d'entretien indicative .....	59
5.3 Annexe 3 : Grille d'évaluation de l'usage effectif des sciences sociales.....	62

## Introduction

La présente CRD porte sur l'usage des sciences sociales au sein de l'Anses. Depuis plusieurs années, l'Agence a recours aux SHS dans le cadre de ses expertises ; ce dont témoigne la méthodologie de l'expertise collective de l'Agence qui consacre une section consacrée à « l'apport des sciences humaines et sociales »<sup>1</sup>. En parallèle, elle mène une réflexion sur l'intégration de ces disciplines dans ses activités. Cela a conduit à une première enquête en 2011 auprès d'agences européennes et nord-américaines qui a permis d'illustrer les difficultés rencontrées pour associer les sciences sociales aux processus d'expertise standardisés. Parmi cette diversité d'expériences recensées, l'Anses semble plus avancée et occupe une position relativement originale, qui se traduit par une implication importante dans la création et l'animation d'un réseau européen de spécialistes des sciences sociales travaillant dans différentes agences européennes : le Paris Risk Group. Cette étude a également conduit à la mise au point d'une grille de questionnement sociologique pour l'usage interne des agents et des experts de l'Anses.

Ce nouveau travail, convenu entre l'Anses et le CSO, cherche à mieux cerner les apports des SHS aux travaux de l'Anses. Pour cela, elle s'intéresse aux usages dont ces disciplines font l'objet dans des groupes de travail au sein desquels interviennent des représentants de ces disciplines. L'étude de groupes de travail et de leur environnement n'inclut cependant pas l'exploration d'autres usages des sciences sociales au sein de l'Agence, notamment d'éléments contribuant à structurer leur intervention en amont des groupes de travail, auprès de directions de l'Agence par exemple, ou d'éléments ayant trait à leur usage en aval des groupes de travail, au sein des CES et des directions, voire auprès des tutelles ou des parties prenantes. De tels éléments ont parfois été pris en compte, voire ponctuellement explorés, mais toujours dans le but de mieux comprendre les dynamiques observables à l'échelle des groupes de travail, qui sont l'objet de cette étude.

### Le contexte de recours aux sciences sociales

L'expertise en santé alimentation-environnement-travail est de plus en plus souvent confrontée à des questions complexes, tant d'un point de vue scientifique que de points de vue plus largement économiques, politiques et sociaux. Ces questions prennent souvent un caractère sensible pour les experts, les acteurs et les publics concernés. Elles donnent parfois lieu à des formes ouvertes de controverses et de débats, dont il est difficile, sinon absurde, de chercher à retrancher l'expertise au nom d'une conception formelle de l'objectivité ou de l'impartialité scientifiques. Tout en maintenant ou en renforçant un niveau très élevé d'exigence, de rigueur et de robustesse scientifiques, l'expertise s'ouvre de fait à son environnement économique, politique et social. Ces tendances n'ont eu de cesse de se renforcer après la survenue de crises sanitaires, tant à l'échelle nationale qu'internationale. Elles sortent renforcées de la tenue de conférences environnementales situant les champs de compétence de l'Anses dans des contextes et des enjeux économiques, politiques et sociaux beaucoup plus larges.

Dans ce contexte, l'Agence a considéré que de nombreuses questions exigeaient un recours à des formes d'expertise scientifique innovantes, élargies à la prise en compte des contextes économiques, sociaux et politiques. Les sciences humaines et sociales (SHS) sont sollicitées

---

<sup>1</sup> <https://www.anses.fr/fr/content/les-sciences-sociales-%C3%A0-l%E2%80%99anses>

pour éclairer ces questions et apprécier la place qu'y occupent des acteurs ou des connaissances dans un ensemble de débats, de nature souvent scientifiques, voire dans les expertises elles-mêmes. Des sujets comme les radiofréquences, les nanotechnologies, les perturbateurs endocriniens, les pesticides, l'amiante ou d'autres encore, illustrent chacun à sa manière la sensibilité d'enjeux parfois très médiatisés, à propos desquels les SHS sont sollicitées.

Sans être toujours très explicitement formulées, les attentes adressées aux sciences sociales relèvent à l'Anses comme ailleurs de plusieurs ordres. Elles sont d'abord invitées à participer au travail d'expertise aux côtés d'autres disciplines, en apportant comme elles des éléments de connaissance produits dans des champs de compétence spécialisés. Les sciences sociales sont aussi sollicitées pour endosser une position plus réflexive, supposée favoriser une forme de « recul » sur les contextes scientifiques et sociaux de l'expertise, voire sur l'expertise elle-même. Les sciences humaines et sociales peuvent alors, du moins dans les cas les plus réussis, apporter des éléments « de côté » ou en « surplomb », qui peuvent en retour permettre aux agents de l'Anses et aux experts participant aux travaux de l'Agence de contribuer à la formulation d'avis.

Pour répondre à pareilles attentes, l'Anses a, depuis plusieurs années, développé une démarche volontariste dans le domaine des sciences sociales. Elle s'est dotée de compétences spécialisées tout en ayant recours à des experts externes. Cette stratégie, relativement originale à l'échelle européenne, place aujourd'hui l'Anses dans une position d'avant-garde par rapport à des Agences homologues<sup>2</sup>. Cette stratégie se comprend aussi dans la durée : l'Anses a amplifié un mouvement d'abord expérimenté à l'Afsset, dont elle a élargi les missions à partir de 2010. Les expérimentations initiales s'inscrivaient dans un contexte où des expertises étaient exposées à des controverses, ce qui n'a eu de cesse de se confirmer au fil du temps. L'engagement de l'Agence dans ce domaine est aujourd'hui clairement perçu dans l'Agence, non seulement parmi ses agents mais aussi, l'enquête a permis de l'observer, auprès des groupes de travail qu'elle constitue pour réaliser le travail d'expertise. Nombre d'experts identifient cette exigence, qu'ils imputent à la direction de l'Agence tout en la répercutant ensuite dans un certain nombre de démarches. Reste alors à mieux comprendre les pratiques mises en œuvre au nom du recours aux sciences sociales, ainsi que leurs effets dans le travail de l'Agence, et plus singulièrement dans les groupes de travail auxquels s'est en priorité intéressée l'enquête conduite dans le cadre de la présente CRD.

Le recours aux sciences sociales dans le contexte d'élargissement des missions de l'Agence précédemment évoqué a conduit ses services à envisager de nouveaux usages pour les SHS, au-delà des seules questions ayant trait aux questions relatives à l'environnement et au travail initialement couvertes. Les sciences sociales se sont ainsi trouvées impliquées dans des dynamiques internes à l'Agence, de nature non seulement scientifiques mais aussi organisationnelles.

Au sein de l'Agence, le recours aux SHS est animé par un service spécialisé, l'Unité Risques et société, qui fait elle-même partie de la DICODIS. Parfois, le recours aux sciences sociales dépasse les seules compétences de ce service, en matière de recherche par exemple. Les principales relations de l'Agence avec les sciences sociales peuvent être rappelées à titre préliminaire, avant que l'objet de l'enquête soit introduit plus précisément.

L'action de l'Agence dans le domaine des sciences sociales rencontre aujourd'hui une pluralité d'expressions. L'objet de la CRD n'était pas de les étudier de manière systématique,

---

<sup>2</sup> Wendling, C. « Incorporating Social Science in Public Risk Assessment and Risk Management Organisations », *European Journal of Risk Regulation*, April. 2014, Vol.5, n°1, pp.7-13.

mais d'analyser l'usage des SHS dans des procédures d'expertise, et plus singulièrement dans des groupes de travail. Pour autant, l'usage des sciences sociales dans l'expertise au sein de l'Agence s'articule, avec des degrés d'ailleurs variable de mise en relation, à d'autres emplois des SHS, dont on peut recenser à titre préliminaire les principales expressions.

Le recours aux sciences sociales se traduit d'abord et de longue date par une participation d'experts spécialisés à diverses instances ou groupes spécialisés associés à la gouvernance scientifique de l'Agence. Le Conseil scientifique de l'Anses comprend ainsi aujourd'hui deux experts en SHS. Certains CES ont parfois pu comprendre des compétences en sciences sociales, même si cette tendance semble aujourd'hui devenir moins fréquente (à l'exception notable du CES REACh pour lequel c'est prévu dans la réglementation). De manière plus opérationnelle, de nombreux groupes de travail incluent des experts en SHS, qui sont eux-mêmes issus de diverses disciplines. A la sollicitation, relativement fréquente, de sociologues et de politistes, d'une part, et d'économistes de l'autre, répond la participation, moins systématique d'autres disciplines. Ainsi, sur 34 experts en SHS recensés dans les 8 GT et les 2 CES (essentiellement dans le CES REACh) de l'Agence actifs en 2014, on recense par ordre décroissant : 11 sociologues et politistes, 9 économistes, 3 psychologues, 3 ergonomes, 2 juristes, 2 spécialistes d'information et communication, 2 historiens, 1 philosophe, 1 éthologue.

Ces formes de participation ont constitué l'objet principal de notre enquête. Au-delà, l'Agence tisse des relations avec les SHS autour d'autres dispositifs que les seules instances de gouvernance scientifiques et les groupes de travail, à partir desquels elle organise son propre fonctionnement quotidien. En matière de recherche, des appels à projets financés par l'Anses sont ouverts depuis 2007 aux sciences sociales. Ils donnent lieu au financement de quelques projets spécialisés chaque année. Une petite vingtaine de projets en SHS ont ainsi été financés au cours des dernières années (dont les rapports disponibles figurent sur le site de l'Agence<sup>3</sup>). L'Anses s'implique aussi depuis longtemps dans l'organisation de manifestations scientifiques qui incluent une participation des sciences sociales, sous forme de conférences<sup>4</sup>, de séminaires ou de workshops spécialisés. Certaines manifestations portent même parfois spécifiquement sur les sciences humaines et sociales : on citera la journée « Socio-économie des risques sanitaires - Quelles approches pour quels usages ? » du 29 novembre 2011 ou les colloques organisés annuellement avec la Chaire développement durable de Sciences Po. Les membres de l'équipe du CSO ont d'ailleurs eux-mêmes été depuis longtemps associés à ce type de manifestations. Les SHS sont enfin sollicitées dans le cadre des relations de l'Agence avec ses parties prenantes, que ce soit dans des Comités de dialogue avec les usagers ou à travers la mise en œuvre d'études sur les usagers ou les associations qui, à un titre ou à un autre, les représentent. De telles études sont suivies au sein de l'Unité Risques et société, qui organise plus généralement les formes transversales à partir desquelles les sciences sociales sont depuis plusieurs années associées aux évolutions de l'Agence.

Ces multiples initiatives aboutissent aujourd'hui à la constitution d'un véritable champ d'activités, auquel répond au demeurant dans le monde académique la structuration de groupes de chercheurs en SHS s'intéressant sous divers angles aux domaines de compétences dans lesquels l'Agence intervient. C'est ce dont témoigne par exemple l'identification de ces champs de recherche parmi les priorités nationales de recherche définies dans divers documents stratégiques, comme les Stratégies nationales de recherche et de santé, les priorités

---

<sup>3</sup> <https://www.anses.fr/fr/content/appel-%C3%A0-projets-environnement-sant%C3%A9-travail-volet-sciences-sociales>

<sup>4</sup> Colloque de juillet 2009 « Gouverner l'incertitude : les apports des sciences sociales à la gouvernance des risques sanitaires environnementaux » <https://www.anses.fr/fr/system/files/SHS2009etR2S01Ra.pdf>

de l'ANR ou la Programmation de la recherche en santé animée par l'alliance de recherche AVIESAN<sup>5</sup>.

Les formes d'intervention des sciences sociales auprès de l'Agence permettent de répondre, à des degrés divers, à des enjeux perçus en son sein. Ils se rapportent aux thèmes sur lesquels l'Agence est sollicitée sous forme de saisines aussi bien qu'aux dynamiques propres de l'expertise, toujours porteuses de risques et de tensions, voire de contestations, y compris dans sa propre organisation, lorsqu'il s'agit par exemple d'élargir les compétences recherchées. Dans de tels contextes, il importe aux experts de l'Agence de mieux cerner les conditions de conception, de production et de diffusion des connaissances scientifiques, en sciences sociales comme dans d'autres domaines, autant que les conditions de réglementation, d'usage et de contrôle des pratiques économiques, sociales ou professionnelles à propos desquelles ces connaissances sont produites. Plus en amont, il convient aussi de mieux comprendre les dynamiques qui conduisent à l'inscription de ces sujets sur l'agenda politique en tant que risques redevables d'une expertise ou d'un avis. Ces enjeux renvoient souvent à différentes formes de savoirs, mobilisés lors des alertes, des controverses ou des expertises déployées autour de ces activités. Ces enjeux concernent, enfin, l'organisation même de l'expertise ou des procédures de concertation avec les parties intéressées, à propos desquelles les sciences sociales sont aussi attendues.

Diffuse, située à différents niveaux et sollicitée pour répondre à une pluralité d'attentes et d'enjeux, pas toujours clairement spécifiés ni isolés les uns des autres, la présence des sciences humaines et sociales appelle une série de questions, dont certaines relèvent du champ de notre enquête. Dans quels contextes les SHS sont-elles effectivement mobilisées ? Comment se traduisent leurs interventions ? Ces dernières présentent-elles un certain degré de cohérence ou sont-elles caractérisées par une forte hétérogénéité ? Quelles sont les conséquences observables de ces interventions sur le travail de l'Agence, voire *in fine* sur ses productions ? Comment ces éléments sont-ils appréciés par les autres acteurs de l'expertise, voire au-delà ?

## Préalables réflexifs sur l'enquête

Sans couvrir l'ensemble de ces questions, la présente CRD a pour objet d'en explorer et d'en baliser aussi nettement que possible les expressions. Elle apporte à cet égard des réponses que l'on serait tentés de dire « en demi-teinte ». D'un côté, elles laissent apparaître un phénomène très net d'acculturation de l'Agence aux sciences sociales. Ce phénomène mérite d'autant plus d'être caractérisé qu'il apparaît comme une relative nouveauté, pas toujours clairement identifiée au même degré par l'ensemble des acteurs, après quelques années de recours aux SHS au sein de l'Agence. Mais d'un autre côté, il reste délicat d'imputer des « conséquences » très nettes à ces usages renforcés et visibles des sciences sociales. Les liens entre le recours observable aux sciences sociales d'une part, et les effets qui l'accompagnent et qui peuvent être décrits ont rarement la simplicité de relations causales qui permettraient de statuer sur les « conséquences » du recours aux sciences sociales. Ces effets se chevauchent et s'entremêlent de telle manière que la tâche du chercheur est alors plutôt d'identifier et de caractériser des processus et des effets, parfois incertains, que des « conséquences » à proprement parler. C'est dans cet ensemble d'analyses que se situent les résultats de notre enquête. Elle donne à voir des effets suffisamment tangibles pour être décrits, caractérisés,

---

<sup>5</sup> Ministère des Affaires Sociales et de la Santé, Stratégie Nationale de la Santé, Paris, 2013. Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, Stratégie nationale de la recherche, *Stratégie Nationale de la Recherche, France Europe 2020*, Paris, 2015. Alliance Aviesan, *Programmation de la recherche en santé*, Paris, 2015.

comparés et finalement analysés les uns par rapport aux autres. Mais ces résultats pourront paraître quelque peu décevants à ceux qui souhaiteraient disposer de réponses plus claires, univoques et pratiques du double point de vue de mesures précises, de décisions à mettre en œuvre et d'actions à entreprendre. Sans rester dans le flou, l'analyse ne s'écrit cependant pas en noir et blanc.

En ce sens, notre analyse relève d'avantage d'une « appréciation » de situation que d'une « évaluation » à proprement parler, nous y reviendrons. Ces résultats sont en somme ceux de chercheurs en sciences sociales travaillant sur les usages de leurs propres champs de compétence. De ce fait, ils n'échappent pas aux limites inhérentes à ce type d'exercice. Ils relèvent par exemple davantage d'une critique interne des usages des sciences sociales que d'une critique externe, qui serait formulée d'un autre point de vue, gestionnaire par exemple. Même si elle n'est pas toujours sans inconfort, cette position est relativement fréquente en sciences sociales : la réflexivité produite par des sociologues sur des mondes sociaux auxquels ils appartiennent, ne serait-ce que pour partie ou provisoirement, est un registre très familier des spécialistes de ce domaine. Cette réflexivité est d'ailleurs, nous y reviendrons, un registre d'intervention privilégié par les spécialistes mêmes dont nous étudions les contributions au sein de l'Agence ! La réflexivité sociologique se trouve alors en quelque sorte déployée en abîme, celle dont nous essayons de faire preuve s'apparentant aux réflexivités déployées par d'autres spécialistes en sciences sociales dans le cadre de leur intervention.

La mise en œuvre a nécessité une forme de distance par rapport à l'objet de recherche, qui constitue aussi pour plusieurs membres de l'équipe un espace d'activité et de recherche. Pour le formuler autrement, il nous a fallu pour mener l'analyse gérer notre propre distance aux SHS et aux usages auxquelles elles peuvent donner lieu à l'Anses. Tant en raison de notre contribution passée aux travaux de l'Anses (comme la production d'une grille de questionnements sociologiques), de notre engagement dans différentes instances de l'Agence (comme le conseil scientifique pour l'un d'entre nous, et un groupe de travail pour un autre) que parce que nous sommes nous-mêmes sociologues et politistes, il était évident que nous nous trouvions dans une forme de conflit d'intérêts pour évaluer la contribution de collègues en sciences sociales aux travaux d'expertises. Cette position a d'ailleurs pu être mal comprise, tant par certains experts ou agents de l'Anses ne travaillant pas dans le domaine des SHS, qui s'interrogeaient sur notre objectivité pour mener à bien un tel exercice, que par des experts en SHS, qui pouvaient se demander à quel titre nous pensions être en mesure d'évaluer leur contribution, lorsqu'ils ne craignaient par une forme de contrôle professionnel.

Plutôt que de chercher à donner des gages de neutralité ou d'objectivité, nous avons pris le parti d'assumer notre part de subjectivité dans le travail réalisé. Du fait de notre connaissance de l'Anses, nous nous sommes sentis autorisés à porter un jugement sur la contribution des SHS à ses travaux d'expertise. Il est à noter que cette posture n'a rien de particulièrement exotique dans le domaine des sciences sociales. A côté de méthodes revendiquant une forme d'objectivité ou d'impartialité par rapport à leur objet, les sciences sociales ont toujours développé des modes de connaissance fondés sur des formes d'appartenance et d'inclusion dans l'objet de recherche. C'est l'une des raisons pour lesquelles elles ont souvent développé une réflexion portant sur les conditions de réflexivité par rapport à de tels objets. Notre recherche s'inscrit dans la lignée de tels travaux, dont relèvent nombre d'études qualitatives mobilisant des données d'observation fondées sur l'expérience et la participation. Nous ne cachons pas nos divers attachements à l'Agence, ni notre souci de voir les sciences sociales jouer un rôle plus important dans ses activités. Nous avons aussi pris soin de présenter nos travaux à plusieurs reprises devant l'Unité Risques et société, le GT SHS et enfin devant la direction générale de l'Agence, afin de recueillir leurs remarques et appréciations. Bref, l'analyse n'est pas une évaluation portée par une tierce partie, neutre par rapport à son



objet. Elle constitue plutôt une appréciation raisonnée, portée par des acteurs engagés mais dont les méthodes de travail leur permettent de faire émerger des résultats fondés sur des données recueillies à dessein, dont tout un chacun peut ensuite se saisir pour proposer d'autres analyses ou contester celles que nous avancerons.

De manière plus factuelle, les constats et les analyses proposées se fondent sur des procédures d'objectivation et de contrôle des phénomènes qui seront présentées plus bas. Ces observations sont mises en regard pour produire des éclairages empiriques. En outre, à défaut de prescriptions, cette appréciation offre une prise effective pour l'action. Elle laisse envisager des prolongements pratiques et dessine d'éventuelles décisions à prendre, explorées dans la discussion terminant l'enquête. Cette articulation avec l'usage pratique qui pourrait être fait de l'enquête conduit à clarifier la distinction entre une « appréciation » de situation, et une « évaluation » proprement dite.

### Appréciation ou évaluation ?

La présente CRD s'est concentrée sur l'usage des sciences sociales dans les travaux d'expertise de l'Anses. Elle n'a pas pour objectif d'analyser l'ensemble des contributions des sciences sociales au sein de l'Agence. L'enquête n'entend pas non plus procéder à une « évaluation » de la contribution des SHS, mais à une appréciation de leurs usages.

Même circonscrite, la démarche s'est d'emblée heurtée à plusieurs difficultés, qui ont rendu en pratique impossible la perspective d'une évaluation à proprement parler, utilisant un ou des comparateurs permettant de spécifier les effets. Certaines de ces difficultés sont liées aux impossibilités méthodologiques d'une comparaison. D'autres ont trait aux conditions d'usage des sciences sociales dans l'Agence. Il est ainsi rapidement apparu impossible d'espérer comparer une expertise « avec » et « sans » recours aux SHS, ce type de doublon étant simplement, et non sans bonnes raisons, inenvisageable. Dans le même esprit, il est aussi apparu impossible de comparer une situation « avant » et « après » l'usage des sciences sociales. Même si certaines thématiques ont bénéficié d'une durée d'expertise suffisamment longue pour laisser envisager des situations dans lesquelles les SHS avaient été sollicitées à partir d'un moment donné, ces situations d'usage avaient toutes les chances d'apparaître si radicalement différentes d'une période à l'autre que le principe de comparaison en devenait vide de sens. A ces deux types de difficultés méthodologiques, liées à la comparaison termes à termes, s'en ajoute une troisième, liée à une impossible mesure quantifiée de résultats objectivables sur l'usage des SHS. Des indicateurs auraient pu être imaginés et le cas échéant quantifiés. Mais ces indicateurs, à supposer qu'ils aient pu être développés, n'auraient pu capter qu'une part modeste des effets, souvent assez discrets, quoique structurant, que des approches qualitatives — ici privilégiées — permettent d'identifier et d'analyser. Enfin, et en quatrième lieu, l'évaluation est rendue difficile par l'absence d'objectifs suffisamment précis, clairs et partagés, à l'aune desquelles une évaluation aurait pu statuer quant à l'aboutissement ou l'échec des usages envisagés. Ces limites ont conduit à envisager une autre manière d'objectiver les effets des sciences sociales, relevant plutôt d'une appréciation que d'une évaluation à proprement parler.

Cette démarche a semblé d'autant mieux fondée que les premiers entretiens auxquels nous avons procédé ainsi que la lecture de rapports produits au sein de l'Agence donnaient à voir un ensemble d'effets liés à l'usage des sciences sociales. Ils faisaient apparaître le développement d'un phénomène d'acculturation au sein de l'Agence. En première approche, ce phénomène peut être interprété comme une plus grande familiarité des agents de l'Anses et des experts extérieurs travaillant auprès de l'Agence avec les sciences sociales. Elle apparaît comme une habitude stabilisée de prendre connaissance de contributions ou d'entendre des

discours issus de sciences sociales. Elle se manifeste aussi à travers l'évidence que semble désormais constituer la présence d'experts SHS dans différents groupes de travail. Ces éléments n'allaient pas de soi lorsque l'Anses a été constituée. Ils traduisent une évolution dans les manières de faire travailler ensemble des disciplines qui n'ont pas toujours été associées à l'évaluation des risques. Nous avons choisi de faire de l'acculturation aux SHS un fil conducteur de l'analyse, afin d'en spécifier les expressions, d'en comparer les manifestations, d'en discuter les effets et d'en extraire finalement quelques critères d'évaluation qui, à défaut d'être employés pour les raisons mentionnées dans le cadre du présent travail, deviennent possibles, à toutes fins pratiques, à l'issue de l'analyse. Pour le formuler autrement, l'*appréciation* à laquelle nous avons procédé débouche sur un ensemble de critères d'*évaluation*, qui permettent, en tant que de besoin, d'évaluer les contributions des SHS à l'expertise conduite dans des groupes de travail de l'Agence. L'identification de ces critères a été précisée au cours de l'enquête et apparaît comme l'un de ses résultats. En revanche, il n'a pu être procédé à un « test systématique » de ces critères, les appliquant aux situations étudiées, à partir desquelles les critères d'évaluation de l'usage des SHS ont été élaborées. Outre que l'exercice aurait un caractère quelque peu artificiel et redondant au regard des autres éléments d'analyse, il ne faisait pas partie des objectifs de l'enquête.

### Méthode d'exploration

L'organisation du travail s'est faite en trois temps, qui ont permis des échanges et une forme d'accompagnement de notre travail par les services de l'Anses, notamment de l'Unité Risques et société.

Une première séquence du travail a consisté en une phase de préfiguration. Elle fait suite à une première CRD, qui avait conduit à identifier et à formaliser sous la forme d'une grille un ensemble de questionnements sociologiques récurrents, susceptibles de s'avérer pertinents pour l'Agence. A la suite de ce travail, et après plusieurs expériences conduites par l'Anses en sciences sociales au cours des dernières années, il est apparu pertinent d'analyser les pratiques effectives en matière de sciences sociales, afin de mieux les connaître, de les comparer et de s'interroger sur leurs évolutions possibles ou souhaitables.

Une première série d'échanges avec l'Unité Risques et société a permis à l'équipe du CSO de prendre connaissance de différents travaux d'expertise en cours ou achevés mobilisant des compétences en sciences sociales, ainsi que d'experts en SHS présents dans différents GT et CES de l'Agence. Ces éléments ont conduit à réunir des éléments rendant compte des productions de ces groupes d'experts, notamment des rapports d'expertises achevées mobilisant des contributions en sciences sociales. Un intérêt a été parallèlement porté au groupe de travail SHS installé en novembre 2012. Ses travaux ont pu être suivis dès la phase exploratoire à travers une prise de connaissance des comptes rendu des échanges qui s'y sont déroulés.

Cette phase de préfiguration a conduit à identifier un premier ensemble d'experts ou d'agents aux profils variés, sollicités dans un cadre exploratoire. L'objectif des entretiens exploratoires (8 au total) était de préciser la méthodologie et la démarche de travail. Elle a permis de cerner les conditions, les limites et les marges de progression en matière d'usage des SHS dans les expertises de l'Anses. Il s'agissait d'experts mobilisés par l'Agence ; occupant des positions de simple expert ou de président de groupe de travail ; intervenant comme experts en sciences sociales ou non ; intervenant dans le groupe de travail SHS ou non ; intervenant au titre de disciplines différentes lorsque leurs compétences relevaient des sciences sociales ; participant

enfin à des groupes de travail dans lesquels l'usage des sciences sociales avait été jugé plus ou moins contributif.

Cette phase de préfiguration a permis de préciser le périmètre de l'enquête, et d'exclure en particulier des éléments contextuels dont l'exploration se serait avérée complexe ou impossible. Il a ainsi été choisi de solliciter en tant que de besoin les membres de certaines directions de l'Agence pour bénéficier d'éclairages sur les rôles et dynamiques de groupes de travail ayant associé des représentants de SHS, plutôt que pour étudier l'usage de leurs travaux pour produire des avis. Cette phase aurait sans doute nécessité des modes d'exploration n'entrant pas dans le périmètre de l'enquête. Dans le même ordre d'idées, il a été décidé de ne pas travailler sur les conditions de réception auprès de tutelles ou de parties prenantes de travaux ayant mobilisé des sciences sociales. Outre le fait que les modes opératoires envisagés pour cette enquête ne permettaient pas facilement une telle exploration, cette dernière posait en outre une difficulté intrinsèque. La contribution des sciences sociales ne peut être isolée dans les productions de l'Agence, dont elle n'est qu'un ingrédient, rendant difficile une identification et *a fortiori* un jugement sur la place des SHS aux yeux des acteurs faisant usages des productions de l'Agence.

La phase de préfiguration a conduit à spécifier un ensemble de critères pour évaluer la contribution des sciences sociales. Ces critères complètent la grille de questionnement proposée à l'issue de la première CRD. Alors que la grille permettait de baliser une intervention des sciences sociales en amont, les critères d'évaluation peuvent faciliter l'évaluation des initiatives prises après-coup. La démarche a un caractère instrumental et pragmatique.

Quatre ensembles de critères ont été identifiés au cours de la phase de préfiguration. Ils étaient respectivement relatifs aux :

- procédures formelles de recours aux sciences sociales ;
- modalités effectives de recours aux sciences sociales ;
- savoirs en sciences sociales mobilisés ;
- effets imputables à un recours aux sciences sociales.

La phase de préfiguration a permis d'identifier 5 groupes de travail parmi les 8 ou 9 possibles hors CES REACH ayant eu recours aux sciences sociales, en prenant en compte la diversité des domaines d'expertise, la composition des GT et les implications plus larges des sujets traités. Les groupes retenus pour l'analyse ont été les suivants :

- information du consommateur sur les risques biologiques dans l'alimentation ;
- nanomatériaux et santé ;
- bien-être animal ;
- perturbateurs endocriniens (sous-groupe Incertitudes et société) ;
- SHS.

La phase de préfiguration a été suivie d'une phase d'exploration empirique, qui a conduit à modifier quelques éléments de la préfiguration et à recueillir un matériau qualitatif. Nous avons initialement prévu d'étudier le groupe de travail expositions des agriculteurs aux pesticides, mais devant les difficultés posées par la participation d'un des membres de l'équipe aux travaux dudit groupe de travail, il a été décidé de ne pas y donner suite.

Pour chaque groupe de travail, nous avons mené des entretiens auprès d'experts en SHS et d'autres types d'experts, ainsi qu'auprès d'agents de l'Anses (la grille d'entretien figure en annexe). En complément, dans la mesure où l'Agence a créé un comité de dialogue sur les

Nano matériaux, il nous a été demandé d'interroger un certain nombre de ses représentants de la société civile pour apprécier la contribution des SHS du point de vue des membres du comité de dialogue. Nous avons aussi lu les rapports disponibles rendant compte des travaux de chaque groupe, lorsqu'ils existaient, ainsi que de productions ayant trait aux travaux du groupe, comme les productions d'experts en sciences humaines et sociales. Dans le cas du groupe de travail sur le bien-être animal, nous avons en outre pu procéder à des observations en séance. Au total, nous avons réalisé 40 entretiens. Une liste complète des entretiens réalisés se trouve en annexe.

Chaque membre de l'équipe était plus spécifiquement responsable de l'exploration de l'un des GT, au sein duquel il a réalisé les entretiens auprès d'experts et d'agents de l'Anses. Pour le groupe de travail SHS, l'exploration a été réalisée par l'ensemble des membres de l'équipe qui a présenté et restitué au GT un premier état de ses observations avant de produire le présent rapport. Cette division du travail a favorisé un suivi personnalisé de chaque groupe de travail.

Enfin, après la phase d'investigation empirique, les échanges entre les membres de l'équipe ont permis de procéder à une comparaison systématique entre les différents groupes de travail. Cette comparaison s'est appuyée sur des comptes rendus et des retranscriptions d'entretiens. Le travail de comparaison a permis d'établir un cadre d'appréciation qui sera discuté plus loin et qui figure en annexe. Enfin, tout au long de l'étude, plusieurs réunions entre les membres de l'équipe et l'Unité Risques et société ont permis de préciser le contenu de l'analyse. Elles ont été complétées par une présentation des résultats intermédiaires devant le GT SHS puis la direction générale.

## **Plan du rapport**

Une première partie sera consacrée à la présentation des cinq cas, dont chacun viendra illustrer une contribution distincte des SHS.

Dans la deuxième partie, les cas seront comparés de manière à faire apparaître tant les contraintes qui pèsent sur le travail des experts en sciences sociales que les ressources dont ils disposent.

Dans une troisième partie, nous distinguerons différentes stratégies de légitimation mises en œuvre par ces experts pour se faire une place dans le dispositif de production d'expertise, puis les résultats lisibles du fait de la présence de ces experts.

Puis dans une quatrième partie, nous présenterons des éléments de perspective et formulerons des propositions destinées à consolider la participation des sciences sociales aux activités d'expertise de l'Anses.

## 1. Etudes de cas

Dans cette partie, sont présentés cinq cas de GT ayant eu recours à l'expertise en sciences sociales. S'ils ne couvrent pas toutes les situations de GT ayant eu recours aux sciences sociales, ni ne permettent d'explorer l'ensemble des conditions d'emploi possibles des SHS par l'Anses, voire de caractériser une véritable évolution dans le temps, leur description rend néanmoins visible une dynamique à un moment donné et permet de comparer entre elles une pluralité de configurations possibles. Leur diversité donne ainsi à voir des conditions d'usage multiples des SHS, inégalement favorables à leur intégration dans les missions de l'Agence.

Si les SHS donnent lieu à des usages effectifs dans les différents groupes observés, choisis à cet effet pour les besoins de l'étude, ces usages ne sont en effet pas identiques, ni même homogènes. Leur diversité apparaît d'autant plus nettement que chaque situation observée, dans les différents groupes étudiés, donne lieu à une configuration originale, différente de celle qui peut être observée par ailleurs, même si des éléments transversaux peuvent être identifiés d'un groupe à l'autre.

Les cinq cas décrits ici constituent donc des formes d'expérience autour de l'usage possible des SHS pour les missions d'expertise de l'Agence. Les résultats de ces expériences sont variables, souvent liés aux spécificités d'une problématique ou d'experts en présence, compétents dans le domaine des sciences sociales ou dans des disciplines avec lesquelles ces dernières sont supposées agir.

### 1.1 Le GT Information du consommateur sur les risques microbiologiques liés à l'alimentation, ou l'expertise encadrée

Le GT « Information du consommateur sur les risques microbiologiques liés à l'alimentation » a été mis en place suite à une saisine adressée à l'Anses par le ministère de l'Agriculture. A l'origine de cette saisine se trouve un projet d'étiquetage relatif au risque de botulisme induit par la consommation de miel chez les enfants en bas âge. Les oppositions suscitées par ce projet parmi les apiculteurs ont conduit le ministère à poser à l'Anses une question élargie sur l'efficacité des mesures d'information du consommateur au sujet des risques microbiologiques liés à l'alimentation. Le GT mis en place dépend du Comité d'experts spécialisés « Évaluation des risques biologiques dans les aliments ».

Cette saisine est perçue comme assez atypique au sein de l'Agence, car elle porte non seulement sur l'évaluation d'un risque, mais également sur des mesures de gestion. Il apparaît d'emblée nécessaire d'associer des compétences en microbiologie et des compétences en SHS. Les premières doivent permettre d'identifier des couples « aliment-danger » ; les secondes doivent servir à mesurer l'efficacité des différents dispositifs d'information du consommateur en termes de modification des comportements à risque.

#### Une quasi-parité entre sciences dures et sciences sociales

Le groupe est composé par cooptation, sans passer par un appel à candidatures. Les microbiologistes qui l'intègrent ont pour la plupart déjà travaillé pour l'Anses ou, avant la création de cette dernière, pour l'Afssa (Agence française de sécurité sanitaire de l'alimentation). Le sujet des risques microbiologiques apparaît relativement bien balisé. En revanche, l'Anses doit réaliser un travail exploratoire pour constituer un groupe d'experts en SHS sur l'efficacité des mesures d'information du consommateur. Il est un temps envisagé de confier cette mission au GT SHS qui vient alors d'être mis en place, mais cette proposition

reçoit peu d'écho auprès des membres du groupe. Des experts sont alors contactés séparément pour intégrer le GT Information du consommateur sur les risques microbiologiques dans l'alimentation. Parmi ces experts, certains ont déjà collaboré avec l'Anses : c'est notamment le cas des sociologues qui composent le groupe. Les autres spécialistes (en économie, en psychologie sociale, en marketing) ont quant à eux moins de familiarité avec les activités de l'Agence, voire, pour certains d'entre eux, avec les activités d'expertise au sens large.

La composition du groupe apparaît relativement équilibrée entre sciences dures et sciences sociales : 5 experts SHS y participent pour 7 experts de sciences dures. En revanche, l'homogénéité de ces deux ensembles varie fortement. Le second est fortement marqué par la présence des microbiologistes, tandis que le premier est composé de spécialistes de disciplines très variées : sociologie, économie, marketing et psychologie sociale. La présidence du GT est confiée à une sociologue ayant déjà pris part à des dispositifs de recherche ou d'expertise caractérisés par une forte pluridisciplinarité et par ailleurs membre d'un CES de l'Anses.

### Séparer pour articuler

Dès le départ du traitement de la saisine, celle-ci est envisagée par l'Agence comme nécessitant la mise en œuvre de deux chantiers devant être à la fois séparés et articulés. Le premier, réservé aux spécialistes de sciences dures, porte sur l'identification de couples aliment-danger microbien pour lesquels une modification du comportement du consommateur pourrait avoir un effet en terme de réduction du risque. Le second, confié aux spécialistes SHS, porte sur l'efficacité des mesures d'information des consommateurs sur les pratiques alimentaires susceptibles d'induire un risque microbiologique. Il résulte de cette option de départ un travail initialement cloisonné entre deux sous-groupes. Si le rythme des séances plénières permet des points d'information réguliers, l'essentiel du travail est effectué au sein de chaque sous-groupe, sans participation des membres de l'autre sous-groupe.

Le sous-groupe des microbiologistes parvient rapidement à établir une liste de couples aliment-danger pouvant constituer le support d'études de cas : *E-Coli* STEC et viande hachée, *Campylobacter* et viande de volailles... Le travail au sein du sous-groupe SHS est quant à lui d'abord orienté vers la question de la bibliographie. Le choix est fait de la restreindre aux seules publications concernant la question spécifique des effets des mesures d'information des consommateurs sur la réduction des risques microbiologiques liés à l'alimentation. Des options d'élargissement sont laissées de côté : par exemple, une extension à la littérature sur l'efficacité de mesures d'information relatives à d'autres risques alimentaires (chimiques, nutritionnels, etc.), ou à d'autres types de risques pour le consommateur (consommation tabagique, consommation d'alcool, etc.). Le résultat est une bibliographie très peu épaisse, comportant une quarantaine de références, indiquant comme seule donnée probante que l'effet des mesures d'information sur les risques microbiologiques dans l'alimentation sur les comportements alimentaires semble limité, voire très limité. Ce peu de données a justifié le déploiement de stratégies alternatives de recueil d'informations. En premier lieu, un questionnaire a été envoyé à un ensemble d'Agences homologues de l'Anses à l'étranger, portant sur les mesures d'information mises en place pour l'ensemble des risques alimentaires, pas seulement microbiens. Il semble qu'un autre travail ait été envisagé par la présidente avant que le GT n'y renonce par manque de temps : une étude d'économie comportementale testant l'effet de mesures d'information du consommateur sur les pratiques de conservation et de préparation des aliments.

Une seconde phase du travail consiste à produire un modèle reliant des mesures d'information à des comportements en matière de préparation et de conservation des aliments, et ces comportements à une mesure du risque. Cette phase articule étroitement les productions des

deux sous-groupes tout en les maintenant séparées : les *outputs* des SHS (effets des mesures d'information sur les pratiques des consommateurs) sont les *inputs* des microbiologistes (effets des pratiques des consommateurs sur la réduction des risques). Parallèlement à ce travail de modélisation, certains experts SHS sont mobilisés sur l'extension de la revue bibliographique à des questionnements relatifs aux stratégies d'information à mettre en œuvre pour atteindre les consommateurs. Une experte en marketing propose une extension à la question de l'efficacité de l'étiquetage nutritionnel ; l'expert en économie propose une revue de la littérature sur l'information.

Tout au long de l'expertise encore en cours au moment de l'enquête (un rapport intermédiaire a été rendu en mai 2014<sup>6</sup>), les experts SHS et les experts en microbiologie ont donc interagi en évitant les conflits de territoire, celui-ci étant très clairement partagé dès le départ. Ce partage transparaît dans la forme du rapport intermédiaire rendu par le GT à mi-parcours, nettement séparé en deux parties, l'une rédigée par les microbiologistes, l'autre par les experts SHS. Cette distribution des rôles a probablement contribué à la bonne entente entre ces deux catégories d'experts, et à l'aspect très structuré et fonctionnel du plan de travail du GT. Il a en revanche fait obstacle, du moins dans le rapport intermédiaire, à l'émergence et à la formulation de questions transversales susceptibles de redéfinir les enjeux et les modalités de l'expertise.

### L'interdisciplinarité disciplinée

Si un certain équilibre numérique caractérise la présence d'experts de sciences dures et SHS au sein du GT, ces deux sous-ensembles n'en sont pas moins très dissemblables. Alors que le sous-ensemble des experts en sciences dures apparaît très homogène, centré autour d'une discipline (la microbiologie), celui des experts SHS est caractérisé par une forte disparité disciplinaire (marketing, sociologie, économie, psychologie comportementale). De même, les profils des experts des deux sous-groupes varient fortement au regard de leur familiarité avec le sujet traité : alors que les microbiologistes du GT sont pour beaucoup d'entre eux habitués à produire des analyses de risque sur les contaminations microbiologiques des produits alimentaires, les experts SHS n'avaient pour la plupart jamais travaillé sur cette question.

La diversité des profils disciplinaires parmi les experts SHS a eu pour conséquence une inégale allocation des ressources permettant d'appréhender la littérature sur le champ spécifique de l'efficacité des mesures d'information du consommateur sur les risques microbiologiques alimentaires en termes de réduction des risques. Cette inégalité s'est traduite par des anticipations discordantes vis-à-vis du résultat de la recherche bibliographique. La présidente du groupe s'attendait à ce que, restreinte à ce champ, la bibliographie en SHS n'indique qu'un très petit nombre de références. Cette rareté de la littérature constituait pour elle une ressource pour proposer au GT l'utilisation d'autres méthodes d'acquisition de données, telle qu'une enquête par questionnaire auprès d'Agences étrangères, mise en place (finalement avortée) d'une expérimentation d'économie comportementale. D'autres experts en SHS, moins au fait de la littérature dans le champ de l'information du consommateur sur les risques microbiologiques dans l'alimentation, n'avaient en revanche pas anticipé les résultats de la revue bibliographique. Il leur a fallu faire avec cette bibliographie lacunaire. Si trois d'entre eux ont pu proposer des extensions de la revue bibliographique à des questions connexes, ils n'ont pu le faire qu'une fois le périmètre des travaux du GT déterminé, et donc de façon *ad hoc* et relativement marginale.

Il a résulté de cette situation une quasi-impossibilité pour les experts SHS le souhaitant d'entamer un travail de révision de la problématisation de la saisine. Il leur a notamment été

---

<sup>6</sup> <https://www.anses.fr/fr/system/files/BIORISK2012sa0118Ra-01.pdf>

impossible de s'extraire durablement du mandat qui leur était assigné par le *design* du GT et de son programme de travail, celui de renseigner des variables comportementales servant d'*inputs* au modèle d'évaluation de risque construit par les microbiologistes. Les questionnements transversaux que certains experts SHS ont cherché à faire émerger sur l'efficacité des stratégies d'information du public ou sur les spécificités de certaines populations cibles sont apparus aux experts en microbiologie comme des débats entre « humanologues », déconnectés des enjeux de la saisine. Il convient d'ajouter que le caractère relativement peu préoccupant, en termes de santé publique, de l'enjeu de la saisine, a probablement constitué une faible incitation pour les experts SHS se sentant à l'étroit dans leur rôle en vue d'œuvrer pour une redéfinition des cadres de l'expertise. Celle-ci s'est donc déroulée conformément au plan prévu, en suivant une logique d'articulation des savoirs maintenant les SHS, d'une part, et la microbiologie, de l'autre, dans des espaces contigus mais clairement séparés, limitant ainsi la possibilité d'un réel dialogue interdisciplinaire et des déplacements imprévus susceptibles d'en découler.

Le cas du GT Information du consommateur sur les risques microbiologiques dans l'alimentation témoigne de la possibilité d'intégrer de manière efficace des sciences sociales et des sciences dures dans une expertise dont les contours dépassent les mandats habituels de l'Anses. Cette efficacité a été assurée par un découpage en amont des différents aspects de l'expertise, et par une répartition *a priori* des rôles entre experts SHS et microbiologistes. La contrepartie de ce type de schéma est le maintien d'une forte étanchéité entre les questionnements introduits par certains experts SHS et le reste du groupe, au risque de ne pas pousser la réflexion collective aussi loin qu'elle pourrait l'être.

## 1.2 Le GT Nanomatériaux et santé : les sciences sociales intégrées

Les nanoparticules, nanomatériaux et nanotechnologies ont fait l'objet de saisines publiques dès 2006. Cet ensemble a été marqué par des polémiques particulièrement virulentes ainsi que par l'organisation de formes de dialogue spécifiques. Les fortes controverses, les incertitudes nombreuses, le manque de connaissance sur un grand nombre de matériaux autant que sur leurs conséquences sanitaires, la sensibilité du sujet et la variété des secteurs d'activité concernés ont convaincu l'Anses d'installer en septembre 2012 un groupe de travail permanent Nanomatériaux en intégrant trois experts en SHS. L'Agence a confié à ce GT un premier travail sous la forme d'une auto-saisine de faire un point sur l'état des connaissances et des enjeux. Le GT a également conduit des travaux plus spécifiques sur le nanoargent et les nanotubes de carbone dans lesquels la contribution des SHS a été plus réduite. Le GT dépend du CES Évaluation des risques liés aux agents physiques, aux nouvelles technologies et aux grands aménagements. Il doit être renouvelé à la mi-2015.

Les nanomatériaux occupent une place spéciale au sein de l'Anses qui assume plusieurs missions sur ce sujet. Outre une mission d'évaluation des risques, et celle de coordonner l'expertise dans ses domaines de compétence, l'Agence a un rôle particulier au sein du dispositif de suivi et de vigilance : elle est chargée de traiter les déclarations d'inventaire de production, commercialisation et transformation des nanomatériaux des industriels installés sur le territoire national, enregistrées sur une base de données hébergée par le ministère de l'Écologie<sup>7</sup> et dont les conditions d'accès sont définies par décret. En revanche, il n'existe pas de lien organisationnel entre les missions liées à l'évaluation des risques et celles liées aux déclarations d'inventaire ; le GT n'a pu se saisir de cette question malgré son souhait.

---

<sup>7</sup> <https://www.r-nano.fr/>



## Les SHS en minorité active

Le groupe a été composé par appel à candidatures. Celui-ci a bénéficié à la fois de la publicité habituelle de l'Agence pour la constitution de ses groupes d'experts et d'une communauté constituée, bien que mouvante, d'experts de différentes disciplines, travaillant sur les « nano » depuis souvent plusieurs années. La coordinatrice scientifique de l'Anses est une spécialiste du sujet, bien insérée dans les réseaux scientifiques. De ce fait, elle contribue à l'identification collégiale des experts. Le choix des membres repose sur leur compétence reconnue sur cette problématique mais aussi sur l'évaluation de leur capacité à travailler de façon interdisciplinaire. Le choix des représentants des SHS a été réalisé en sollicitant principalement le réseau de connaissances de l'Unité Risques et société.

Le groupe est composé de 16 personnes, dont une n'est jamais venue. Les principales disciplines représentées sont la physico-chimie et la toxico- et l'éco-toxicologie. Participent au groupe trois représentants des SHS : une juriste chercheur en droit, travaillant depuis plusieurs années sur les « nano » ; un sociologue en sciences de l'information et de la communication ayant réalisé plusieurs recherches sur les risques et les « nano » ; un philosophe travaillant sur l'éthique et sur les processus de dialogue autour des « nano ». Le GT est présidé par un physico-chimiste impliqué dès les années 2000 sur le thème des nanomatériaux. Il a dirigé pour le compte de l'Agence (Afsset puis Anses) plusieurs expertises et participé à un grand nombre de recherches pluridisciplinaires qui font de lui un expert incontournable et lui confèrent une position d'autorité.

Le sujet des nano comporte une particularité supplémentaire, liée à l'existence du Comité de dialogue Nanomatériaux et santé créé par l'Anses en novembre 2012<sup>8</sup>. Le GT est missionné pour répondre à des saisines d'évaluation de risque, tandis que le Comité de dialogue réunit les parties prenantes pour faire s'exprimer des attentes en matière d'évaluation des risques et de recherche de différentes composantes de la société, dont l'Agence peut s'inspirer pour orienter le travail d'expertise. Les entretiens menés avec différents représentants de ces groupes ont montré une absence d'interaction forte entre les deux instances. Les participants du GT au Comité ne sont pas bien identifiés par ses membres, qui ne les distinguent pas forcément des agents de l'Anses. Le Comité est l'occasion pour ses participants de prendre connaissance de façon privilégiée des travaux et résultats produits par l'Anses. C'est un lieu d'information et d'échanges parmi d'autres (groupe Nano du ministère de l'Environnement, conférences environnementales, etc.). Les réunions sont l'occasion d'exprimer les questions, les réactions ou les remarques, surtout du fait des associations ou des représentants syndicaux, les industriels ayant d'autres lieux d'expression ou de lobbying. L'agenda du Comité lui est propre et indépendant de celui du GT.

Le lien entre Comité de dialogue et GT est assuré par la coordinatrice Anses de ce dernier. A part elle, le plus assidu aux réunions du Comité de dialogue parmi les membres du GT a été l'expert en SHS spécialisé sur les questions de gouvernance, ce lieu étant pour lui une source de données et de réflexion pour ses travaux. Les autres experts ont peu investi le Comité, notamment parce que ses séances sont organisées indépendamment de leurs propres agendas. Le Comité se déroule sans tension particulière malgré la demande récurrente de moratoire des nano formulée par les associations. Cela distingue ce Comité de celui qu'anime l'Anses sur les radiofréquences.

---

<sup>8</sup><https://www.anses.fr/fr/content/installation-du-comit%C3%A9-de-dialogue-nanomat%C3%A9riaux-et-sant%C3%A9-de-lanses>

## Une dynamique d'intégration des savoirs

Le GT Nanomatériaux donne à voir une dynamique d'intégration des savoirs des SHS dans l'évaluation de risque. De manière générale, les participants s'accordent pour évoquer l'absence de conflits, la cohésion d'un groupe qui va jusqu'à l'établissement de « *liens très confraternels* » (toxicologue membre du GT) à l'issue du mandat de trois ans. Cependant, tous s'accordent pour relever que cela a pris du temps à construire. Plus spécifiquement, la contribution des SHS aux travaux du GT a été globalement vécue comme positive. Trois principaux facteurs y ont contribué. En premier lieu, le contexte de l'expertise s'est avéré favorable à la cohésion entre les représentants scientifiques ainsi qu'à la contribution des SHS : volonté de l'Anses, présence continue du responsable de l'Unité Risques et société, conviction partagée avec l'animatrice du groupe. Deuxièmement, une répartition des rôles implicite entre les trois experts SHS, et une alliance forte entre deux d'entre eux, leur ont permis de peser sur le cours des discussions. Troisièmement, cela sera détaillé plus bas, s'est dégagée peu à peu entre experts SHS une stratégie commune de légitimation.

S'il a favorisé la bonne intégration des SHS dans l'expertise, ce contexte ne l'a pas pour autant automatiquement induite. Plusieurs experts de sciences dures admettent leur circonspection initiale devant l'apport potentiel des sciences sociales. Les experts SHS n'ont pas tous immédiatement perçu clairement le rôle qu'ils pouvaient jouer au sein du GT. Lors des séances initiales, il leur a fallu clarifier ce qu'ils ne *feraient pas* : apporter des clés pour une bonne « acceptabilité sociale » des nanomatériaux, représenter les intérêts de la « société civile »... Donner un contenu positif à leur contribution possible a pris plus de temps. Bien que dotés d'une bonne connaissance du dossier « nano », les trois experts SHS ont rapidement compris que « *les SHS ne sont pas entendues en tant que telles, il faut autre chose pour se faire entendre* » (expert SHS). Ces « autres choses » ont progressivement été définies dans le cours du travail du GT : analyse critique des savoirs économiques sur les nanomatériaux, description du contexte légal et réglementaire applicable à cette catégorie de matériaux, comparaison entre les controverses autour des nanomatériaux et celles relatives à d'autres enjeux de santé environnementale comme le nucléaire ou l'amiante...

Les résultats du travail des SHS sont visibles dans le rapport<sup>9</sup> remis par le GT, dans son titre même (contenant la notion d'enjeux). La première partie concerne l'environnement réglementaire et l'environnement socio-économique, relevant par définition des SHS. L'évocation du « brouillage des frontières entre évaluation et gestion »<sup>10</sup> résulte directement de l'intervention des experts SHS. Autrement, un paragraphe concernant la gestion et la maîtrise des risques<sup>11</sup> n'y aurait pas trouvé sa place. Les orientations SHS dans les recommandations portant notamment sur le dialogue public, la réglementation mais également sur la recherche<sup>12</sup> témoignent de l'intégration de l'expertise en SHS dans le rapport. L'annexe 4 consacrée à l'éthique des nanotechnologies et des nanomatériaux ainsi que l'annexe 5 consacrée à la réglementation sont les produits directs de la présence d'experts SHS travaillant sur ces thèmes.

Même si le GT est parvenu à trouver une répartition opérationnelle des rôles entre experts de diverses disciplines, il convient de noter que l'avis de l'Anses constitue une prise de position ferme, allant au-delà des recommandations du GT et du CES. La recommandation la plus

---

<sup>9</sup> *Evaluation des risques liés aux nanomatériaux. Enjeux et mise à jour des connaissances*, Autosaisine n° 2012-SA-0273, Rapport d'expertise collective, Avril 2014. <https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2012sa0273Ra.pdf>

<sup>10</sup> Partie 7, p. 55.

<sup>11</sup> Partie 8.1. 2), p. 68.

<sup>12</sup> Partie 8.2, p. 70-71.

visible (qui ne figurait pas dans les recommandations des experts) concerne la classification CLP<sup>13</sup> des nanomatériaux mais également leur traçabilité, l'appréciation de leur utilité, l'approfondissement des cycles de vie et l'incorporation des nano dans le programme REACH. Si le groupe d'experts n'a eu aucune influence directe sur son contenu, plusieurs d'entre elles paraissent inspirées par les connaissances apportées par les SHS. Cet avis a soulevé une contestation de la part de l'industrie intervenue à plusieurs reprises auprès du Directeur général ou des tutelles.

### La mise en place d'épreuves

Le ressort principal de la légitimation des experts en SHS s'est constitué à des moments *d'épreuves*. Celles-ci ont consisté à déconstruire le caractère objectif des données avancées par d'autres savoirs, tout en affirmant l'importance de la rigueur scientifique pour les sciences sociales. Ces moments de confrontation se sont cristallisés sur quelques sujets : les hypothèses infondées des études économiques évoquant des chiffres surdimensionnés quant aux emplois, à la croissance ou aux richesses produites par les nanomatériaux ; le refus d'imposer la *safety by design* comme la solution permettant de contrôler les effets délétères potentiels des nanomatériaux ; l'incorporation dans le raisonnement des conséquences des règles de droit ; le caractère arbitraire de certaines conventions scientifiques.

Cette posture a pu générer des tensions, mais elle a également cimenté le groupe dans la mesure où la plupart de ses membres ont perçu les bénéfices qu'ils pouvaient en tirer. Elle a en effet permis d'égaliser les relations en donnant à chacun les arguments de sa compétence tout en renforçant l'importance de la robustesse des arguments et la rigueur des raisonnements. Ces épreuves ont été collectivement perçues comme des moments de renforcement des arguments en présence, susceptibles de préparer les experts présents à répondre à de possibles critiques, comme le pointe la coordinatrice du groupe :

*« Les experts sont plus à l'aise maintenant parce qu'ils ont une vision plus globale pour eux. Pendant trois ans, on a parlé de tout, il sont confortés : s'ils se font apostropher en public, quelques uns sont solides, mais pas tous, et maintenant ils ont du répondant parce que cela a été discuté en GT, parce qu'ils ont une meilleure compréhension »* (agent Anses)

Les participants se sont regroupés autour de leur scientificité. Ce facteur a favorisé, en creux, l'entente autour de deux critiques : celle à l'égard du comportement de déni des entreprises et celle relative à l'impossible accès aux données d'inventaire.

### 1.3 Le GT Bien-être des animaux : l'expert isolé

Le GT Bien-être des animaux a été constitué pour travailler sur l'évolution des normes s'appliquant aux filières d'élevage, jusqu'aux conditions d'abattage des animaux. Il a essentiellement vocation à produire des *guidelines* destinées à faire évoluer les pratiques des acteurs en application de textes réglementaires adoptés au niveau européen. Son travail intervient dans le cadre d'un élargissement des conceptions de la vie animale et de ses

---

<sup>13</sup> [Le règlement n° 1272/2008 ou CLP](#) est l'instrument réglementaire permettant de faire appliquer les recommandations du SGH (Système Global Harmonisé de classification et d'étiquetage) au sein de l'Union européenne. Il définit les obligations concernant la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges (Classification, Labelling, Packaging correspondent au sigle CLP) dangereuses. Celles-ci font l'objet d'un inventaire tenu à jour par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA).

rapports avec les humains, dans un contexte économique notamment. Cet élargissement est lui-même une réponse à des évolutions sensibles, observables dans divers pays, dans les rapports entre humains et animaux, conduisant à revaloriser « le point de vue » des animaux, leur sensibilité, leur intelligence et au final leur bien-être (*animal welfare*).

Dans un contexte renouvelé de critiques des modes d'exploitation intensifs et industriels, la question du bien-être animal apparaît comme un espace de réflexion et d'action permettant de prendre davantage en compte le point de vue des animaux. La démarche s'inscrit dans un contexte d'élargissement du spectre de compétences associées à la définition de normes, de l'expertise vétérinaire à des savoirs issus de l'éthologie, de recherche sur les liens entre humains et animaux, ainsi qu'en psychologie animale. Cet élargissement s'étend aux sciences sociales, qui sont, au moins implicitement, sollicitées afin de produire un regard sur ces dynamiques générales, sur leurs effets sur les filières et les pratiques dans le monde agricole et industriel, voire pour qualifier d'un point de vue humain les rapports entre humains et animaux, par ailleurs étudiés par d'autres spécialistes, comme les éthologues ou les spécialistes en psychologie animale. Concrètement, le GT Bien-être des animaux s'est ouvert dès sa création aux sciences sociales, à la demande de la direction de l'Agence.

### Une position minoritaire

Dans le groupe de travail, le recours aux sciences sociales intervient à la marge, à travers la participation d'un nombre limité d'experts, dont la présence et la participation sont elles-mêmes limitées, et semble-t-il malaisées. Les deux principaux registres de participation des sciences sociales aux travaux du groupe sont, d'une part, la participation d'un sociologue au sein du groupe de travail, et d'autre part, la production d'éléments contextuels, portant sur les associations de défenses de la cause animale. La participation d'un expert au groupe de travail donne lieu à un investissement progressif, conquis vis-à-vis des autres membres du groupe. La production d'éléments contextuels par une stagiaire en sciences sociales au sein de l'Unité Risques et société, n'a quant à elle pas vocation à interférer avec les activités du groupe. Cette position minoritaire s'accompagne d'un travail actif avec des agents de l'Anses spécialistes en sciences sociales, qui se sont efforcés d'apporter des éléments de contexte souvent jugés intéressants, mais difficiles à intégrer dans les productions du groupe.

Le sociologue de l'INRA qui participe aux travaux du GT peut s'appuyer sur une familiarité avec certains des enjeux liés à l'élevage et plus généralement au monde animal, mais il ne dispose pas de connaissances préalables dans le domaine du bien-être animal, ni non plus dans celui de l'abattage, dont il a découvert les expressions dans le groupe de travail. Le caractère malaisé de l'intervention des sciences sociales apparaît presque d'emblée, dans le paradoxe qui consiste à s'intéresser au bien-être des animaux à partir de la question des conditions de leur abattage.

Au-delà de cet effet de cadrage, l'expert en sciences sociales éprouve une difficulté à participer aux travaux du groupe, qui n'étaient pas spécialement construits pour faciliter un apport de sciences sociales. Le mandat du groupe porte sur la production de *guidelines* en matière d'abattage et donne lieu à des discussions sur l'évolution de normes relativement techniques. Ces aspects sont surtout maîtrisés par d'autres types d'experts, avec une composante professionnelle forte, principalement des éthologues et des vétérinaires.

## La contribution des SHS

Pour autant cette situation a évolué. L'intervention du sociologue a fait l'objet d'un suivi rapproché de la part de l'Unité Risques et société. Ce soutien a été jugé appréciable par l'expert concerné.

Le soutien de l'Unité Risques et société se manifeste par une présence à certaines séances du groupe de travail, par des échanges avec les membres du groupe et avec les personnels de l'Anses concernés. Derrière le travail en séance, des échanges plus informels en facilitent la dynamique. Le soutien se traduit aussi par la mobilisation d'apports « annexes » relevant des sciences sociales, complétant la contribution propre de l'expert SHS membre du groupe de travail. C'est à ce titre qu'un travail sur les associations intervenant en matière de bien-être animal a fait l'objet d'une étude dans le cadre d'un stage réalisé auprès de l'Unité Risques et société. Ses résultats ont été présentés à différents moments d'avancement du stage au sein du groupe de travail. C'est aussi à ce titre que les observations que nous avons conduites ont été présentées explicitement aux membres du groupe comme une contribution des sciences sociales.

Enfin, de manière plus finalisée, une bonne part du travail de l'expert en sciences sociales a été réalisée dans le cadre d'une CRD. Cette dernière concerne notamment la réception et l'application de la réglementation bien-être animal en regard des pratiques des personnels dans différentes catégories d'abattoirs. Elle met en évidence la diversité des situations, la conjonction des contraintes économiques, humaines, techniques et organisationnelles auxquels ils peuvent être confrontés lors de l'application de la réglementation européenne. Elle mobilise des méthodes issues de la sociologie du travail. Elle porte principalement sur les humains dans leurs rapports aux animaux, ce qui la décale quelque peu par rapport aux thématiques habituelles des vétérinaires ou des éthologistes, en particulier. En marge de ce travail, fondé sur une exploration de terrain particulièrement riche et diversifiée, la CRD a donné lieu à une étude de l'écho médiatique de certaines controverses relatives à l'abattage animal dans le débat public au cours des dernières années, ce qui permet de mettre en évidence des éléments contextuels, relatifs à la mise sur l'agenda du problème en particulier.

La CRD a été suscitée à la demande de l'expert en sciences sociales, peu après la mise en place du groupe. Dans la mesure où celui-ci aurait à travailler à l'élaboration de guides de bonnes pratiques en matière de bien-être animal (en situation d'élevage comme d'abattage), il paraissait pertinent de disposer d'informations sur la manière dont les acteurs concernés étaient susceptibles de s'approprier les recommandations issues de tels documents. Cette proposition a été accueillie favorablement et l'Unité Risques et société en a facilité l'élaboration et coordonné le suivi. La conduite de la CRD a donné lieu, au sein du groupe, à la création d'un comité de pilotage associant des membres du groupe de travail sans connaissance particulière en sciences sociales, mais disposant d'un intérêt ou d'une sensibilité pour ce domaine. Il nous est difficile de statuer sur les effets du dispositif. Il permet sans doute d'exercer une forme de suivi, voire de contrôle du travail réalisé. Mais il ne semble pas avoir joué un rôle majeur en termes de « direction » de la recherche. En revanche, il a vraisemblablement acclimaté certains membres du groupe de travail, associés à un comité de pilotage de la CRD, dont la conduite ne leur est-elle pas toujours apparue très claire.

Le rendu de la CRD a donné lieu à la rédaction d'un rapport circonstancié, qui a été lu et commenté par les membres du groupe de travail et a fait l'objet de nombreuses remarques écrites. Le statut du rapport reste incertain pour nombre d'experts, qui ne perçoivent pas tout de suite s'il s'agit d'un document externe ou interne au groupe de travail, qu'ils auraient dès lors à valider, sans avoir manifestement les moyens de le faire.

Le rapport, et les présentations orales qui en ont été faites à différents moments, se sont heurtés à des difficultés de compréhension de la part des membres du groupe de travail, difficultés liées au style adopté, jugé insuffisamment formalisé, même de manière qualitative, selon les critères habituels des experts de l'Anses (formalisation des présentations, temps de parole, style de rédaction, etc.). Ces difficultés de présentation se traduisent par des phénomènes de « retrait » physique des membres du groupe au cours des présentations, parfois de manière ténue mais visible (autres occupations en séance, manque de concentration ostensible, soupirs, etc.)... Un projet de rapport a été présenté en deux étapes, en raison d'une trop grande désaffection du groupe en fin de journée au cours d'une première présentation. Ces éléments de retrait, que nous avons pu observer, sont aussi mentionnés dans certains entretiens.

Le travail réalisé par l'expert en sciences sociales lui a cependant permis de se constituer une zone propre d'expertise au sein du groupe, à partir de laquelle il s'est senti plus légitime pour intervenir dans des échanges ou des débats excédant le cas échéant le périmètre de son enquête. Sa participation accrue, qui a été observée par plusieurs membres du groupe, a été jugée favorablement. Elle donne aussi lieu à un repositionnement de certains experts, qui en raison de leurs intérêts spécifiques pour les sciences sociales, ou de leurs connaissances de ce domaine, pouvaient jusqu'alors se prévaloir d'une certaine forme d'expertise dans des domaines connexes (éthologie ou psychologie animale par exemple, etc.). L'occupation de l'expertise en sciences sociales réduit de fait leur champ légitime d'intervention, au bénéfice de l'expert en sciences sociales, dont ils peuvent, au mieux, contester certaines interventions sans plus pouvoir s'y substituer.

Le statut des disciplines frontières, permettant des échanges à partir des sciences sociales, apparaît ainsi dynamique. Tout en rendant possibles certaines proximités, certains échanges, même contradictoires, il donne aussi lieu, quoique de manière plus tacite, à des luttes de périmètres quant à l'expertise des experts. Plus les sciences sociales peuvent avoir une position assurée, plus la place de ceux qui revendiquaient un intérêt pour les aspects sociaux, à partir d'autres disciplines, d'autres compétences, ou d'autres expériences, se trouve réduite, au point d'induire des formes sourdes de concurrence ou de dénigrement, perçues par certains experts, et par l'expert en sciences sociales au premier chef.

### **Des enjeux économiques tacites et sans doute prégnants**

Le travail du GT intervient dans un contexte économique particulier, caractérisé par les évolutions des abattoirs et la disparition de certains d'entre eux. De manière un peu plus précise, ces éléments doivent être situés dans le contexte d'une disparition progressive des petits établissements municipaux, dont le nombre a fortement chuté, au profit des grands établissements industriels. Ces derniers sont eux-mêmes fragilisés dans un contexte de concurrence européenne, au sein de laquelle le coût du travail et du salaire minimum en particulier, sont plus favorables à d'autres pays comme l'Allemagne, qui sollicite une main d'œuvre étrangère pour réaliser ce qui s'apparente à bien des égards à du « sale boulot ».

La production de *guidelines* par le groupe de travail intervient dans ce contexte. Elle est de nature à l'affecter, en renforçant la dimension normative et la conformité aux normes, fussent-elles seulement indicatives. Pour autant les aspects économiques du lien entre renforcement des normes et activités économiques d'abattage ne sont pas explicitement posés. Bien au contraire la direction de l'Agence a clairement cadré le mandat du groupe afin d'exclure ces questions. Aucun éclairage économique n'est produit, ce qui semble une curiosité à certains

membres du groupe. Les éléments économiques apparaissent cependant « sous jacents », implicites et sont parfois évoqués (sans fondement circonstancié) dans le cadre des échanges.

Cette situation place l'expert en sciences sociales dans une position singulière. Il est bien conscient de l'importance des enjeux économiques qui pèsent directement sur les pratiques des travailleurs dont il rend compte, et plus largement sur leur contexte de travail. Pour autant, il ne travaille pas sur ces enjeux, ni ne peut s'appuyer sur une recherche les explicitant. Il se contente comme d'autres membres du groupe de les évoquer, tout en regrettant de manière rétrospective que ces éléments n'aient pas été traités.

Les enjeux économiques ne sont cependant pas absents des débats. Non seulement les experts en ont une connaissance tacite et en partie partagée, mais le groupe lui même est ouvert à l'intervention de membres liés à la filière d'abattage. Cette situation contribue, souvent utilement, à la dynamique des débats, en apportant des éléments d'information et de contexte. Il a aussi participé à l'accompagnement de la CRD, en raison de sa position d'intermédiaire privilégié avec les acteurs et les structures sur lesquels portait la CRD. Pour autant, ces liens semblent avoir été difficiles. Il n'est pas évident que la mise en relation du sociologue avec les personnels des abattoirs en ait été facilitée. Les contacts établis avec des structures d'abattage ont été établis de manière indépendante, et certains liens qui auraient pu être facilités par cet expert de la filière n'ont pas abouti. La présence des enjeux économiques semble se manifester, dans ce qu'un membre de l'Agence appelle « une certaine tradition de cogestion avec les acteurs de la filière », sans facilement faire l'objet d'une analyse ou d'une explicitation à laquelle des sciences sociales auraient pu contribuer si un éclairage des enjeux économiques avait fait partie du mandat du groupe.

#### **1.4 Perturbateurs endocriniens (sous-groupe Incertitudes et société) : l'expertise SHS comme expérimentation**

En 2009, la direction générale de la santé (DGS) saisit l'Agence pour mener une expertise sur les risques sanitaires pour le consommateur liés à des substances reprotoxiques de catégorie 3 et/ou perturbateurs endocriniens présents dans des produits et/ou articles mis sur le marché, dont le bisphénol A (BPA). En 2010, l'Anses est saisie par la direction générale de la prévention des risques (DGPR) afin d'évaluer les risques sanitaires résultant d'une exposition de l'Homme au BPA *via* l'environnement.

L'Anses confie au groupe de travail « Perturbateurs endocriniens et reprotoxiques de catégorie 3 » (GT « PE ») rattaché au comité d'experts spécialisé « Évaluation des risques liés aux substances chimiques » (CES « Chimie ») l'instruction de ces saisines. Ce GT travaille dans des conditions particulières car il doit très vite faire face à des projets et propositions de loi de retrait du BPA. De fait, son expertise succède aux décisions politiques et les conforte, notamment l'interdiction dans les biberons en juin 2010 et dans tous les conditionnements à vocation alimentaire à partir de 2015.

#### **Des binômes SHS contrastés agent-expert**

Le GT « PE » constitue initialement deux sous-groupes, l'un consacré aux expositions, l'autre à la toxicologie. L'Unité Risques et société propose d'y mener une réflexion sur le thème des incertitudes en procédant à des auditions de parties prenantes. Rapidement, cette initiative est confiée à un troisième sous-groupe du GT, intitulé « Incertitudes et société ». Il s'agit pour lui de traiter la question des représentations sociales et scientifiques autour des incertitudes liées à la problématique des perturbateurs endocriniens. Certains membres du GT regrettent cette décision, qui revient à dissocier cette réflexion du travail du groupe.

Le GT « PE » comprend un sociologue, maître de conférences à l'Université de Caen. On retrouve ce dernier dans le sous-groupe « Incertitudes et société », constitué essentiellement de toxicologues et de modélisateurs. Mais la réflexion autour du thème des incertitudes est surtout animée par un agent de l'Unité Risques et société, docteur en science politique, formé à la sociologie pragmatique et qui travaille sur le thème des incertitudes. Après son départ en septembre 2011, il est remplacé par la titulaire d'un double master Sciences et politiques de l'environnement de Sciences Po et de l'Université Pierre et Marie Curie. Une autre sociologue (avec un profil pluridisciplinaire en écologie et économie), chargée de recherche au CNRS, rejoint le sous-groupe en octobre-novembre 2012, dans le cadre de son projet de recherche CNRS. Lorsque le premier expert SHS quitte le GT « PE » et le sous-groupe en janvier 2013, elle demeure la seule sociologue. En avril 2013, le sous-groupe est recomposé et comprend davantage d'agents de l'Anses.

Le groupe est coordonné par un écotoxicologue, directeur de recherche à l'Inra et responsable d'une unité de recherche en toxicologie environnementale. Celui-ci est plutôt favorable aux démarches initiées par les sociologues dans la mesure où elles permettent d'introduire plus de rigueur et de réflexivité dans les démarches d'évaluation. Cependant, ce sont surtout les agents de l'Anses qui jouent un rôle important dans l'animation du groupe.

### **Des experts non-SHS associés ... puis dissociés**

L'Unité Risques et société souhaite saisir l'opportunité offerte par la constitution du GT « PE » pour engager une réflexion entre experts visant à démontrer les différentes conceptions des incertitudes dont ils sont porteurs, notamment en relation avec leurs champs disciplinaires d'appartenance (épidémiologie, toxicologie, endocrinologie, etc.). Ce sous-groupe constitue donc un dispositif expérimental, c'est du moins dans cet esprit qu'il est organisé et animé par le représentant de l'Unité Risques et société qui articule parallèlement ce travail avec celui mené sur les faibles doses<sup>14</sup>. Lorsque ce dernier quitte l'Agence, le travail engagé n'est pas achevé et le sous-groupe sera l'objet d'une seconde expérimentation initiée par une experte SHS qui entend développer une méthode originale d'évaluation des incertitudes contenues dans les rapports d'expertise.

Dans un premier temps, entre 2010 et 2013, le sous-groupe organise, réalise et analyse une série d'auditions avec des personnalités diverses (scientifiques et représentants de parties prenantes). La démarche est initiée par l'agent de l'Unité Risques et société formé aux sciences sociales, sur la base de recherches bibliographiques personnelles, mais en prenant soin d'associer l'ensemble des membres du sous-groupe à la définition de la méthode, l'élaboration de la grille d'entretien, l'établissement de la liste des personnes à auditionner puis l'analyse de la retranscription des auditions. Douze personnes sont auditionnées entre septembre 2010 et novembre 2011. Le codage des transcriptions et l'extraction des données sont réalisés par un expert du GT et un agent de l'Anses, avec une coordination des formats et une relecture par ce même agent de l'Anses. Le résultat de l'analyse a été soumis à plusieurs reprises au sous-groupe et amendé en conséquence à la suite des échanges.

Cependant, le travail d'analyse et de rédaction ne sera pas assuré par l'agent de l'Unité Risques et société qui a initié l'exercice, puisqu'il quitte l'Agence entre temps, mais par l'agent qui lui succède, aidé de la chargée de recherche CNRS qui a rejoint le sous-groupe depuis peu. Toutefois, cette dernière n'a pas participé aux auditions et elle décide de ne pas

---

<sup>14</sup>« La dose fait-elle toujours le poison : une analyse sociologique des mondes de la recherche et de l'expertise à l'épreuve des faibles doses ». Anses/GSPR. Avril 2011. <http://www.gspr-ehess.com/documents/rapports/RAP-2011-ANSES-FADO.pdf>



s'appuyer sur le travail d'analyse fait à partir de fiches avec les experts du sous-groupe :

*On leur avait fait faire des fiches d'analyse des entretiens mais on ne les a pas utilisées, on ne savait pas comment faire, ils ne voyaient pas où ils allaient, ils ne comprenaient pas et ça faisait un an et demi qu'ils travaillaient dessus ! Ils avaient mis leur confiance [dans mon prédécesseur], car il était le seul chercheur en sciences sociales dans le sous-groupe. Ça m'est arrivé aussi ensuite. (expert SHS)*

Le rapport publié en mars 2013 s'intitule *Perturbateurs endocriniens. Synthèse et étude des auditions* (rapport d'appui scientifique et technique)<sup>15</sup>. En conclusion, l'experte SHS revient longuement sur les limites de la démarche adoptée par le sous-groupe, notamment le manque de représentativité de l'échantillon de personnes auditionnées, la grille d'entretien (« les questions posées étaient semi-directives et n'ambitionnaient pas à obtenir des informations à inclure en tant que telles dans l'expertise réalisée par le groupe de travail ») ou le dispositif d'audition (« qui peut limiter le caractère contestateur des propos »).

A partir d'avril 2013, l'experte SHS initie une réflexion autour d'une méthode d'évaluation des incertitudes dans le travail des experts, inspirée notamment des travaux de Jeroen van der Sluijs avec lequel elle collabore étroitement. Après la sociologie pragmatiste qui a inspiré le travail d'auditions, c'est la science post-normale (inspirée des travaux de Jerry Ravetz et Silvio Funtowicz) qui fait donc son entrée dans le travail du sous-groupe. Cette approche se distingue par le rôle central de l'incertitude, la reconnaissance d'une pluralité de perspectives, et l'importance accordée au rôle des acteurs non-scientifiques dans la production de connaissances. Si elle n'est pas très éloignée de la première perspective, elle s'en distingue par son souci d'introduire une méthode plus rigoureuse qui entend traduire la scientificité de la démarche.

Le travail initié par l'experte SHS s'inscrit dans le cadre de son projet de recherche CNRS et part du principe que toute définition de l'incertitude est contextuelle et que chaque expert a sa propre définition. Elle propose une méthode d'évaluation qualitative de l'incertitude sur le calcul d'exposition. Il est demandé aux experts de classer et d'évaluer les différentes sources d'incertitude pour une substance donnée. Puis les résultats sont analysés : soit il y a une grande convergence et alors l'incertitude est retenue ; soit au contraire il y a une grande dispersion et alors il y a un problème, qui est discuté dans le groupe. L'idée est de compiler les résultats, de les discuter en séance puis de produire un texte pour les incertitudes retenues. Cette méthode est susceptible de déboucher sur un niveau de confiance accordé aux avis.

L'experte SHS n'est pas parvenue à tester cette méthode sur le cas du BPA auprès des experts du GT « PE », car le dossier a été traité en urgence en raison de l'agenda politique. Elle a essayé de le faire sur le Toluène, mais seuls les agents de l'Anses et un expert ont accepté de remplir la grille. Elle s'est donc très vite heurtée au fait que les experts comme certains agents n'avaient pas le temps nécessaire à consacrer à cette grille (qui demande 1h30 pour être remplie).

Un rapport a été produit, mais il tarde à être validé par le GT « PE » en raison des difficultés rencontrées pour concilier approches quantitatives et qualitatives de l'incertitude. Toutefois, ce rapport inspire les travaux du GT Méthodologies. L'experte SHS cesse de participer aux activités du sous-groupe à partir de 2014 : elle considère que son travail est terminé.

---

<sup>15</sup> <https://www.anses.fr/fr/system/files/CHIM2009sa0331Ra-2.pdf>

## Quand les SHS expérimentent en chambre

Ce sous-groupe présente donc une situation inédite, dans laquelle les sciences sociales sont introduites dans un GT pour développer des méthodes expérimentales. Le sous-groupe sert de terrain d'expérimentation à une démarche qui se veut de portée plus générale : il s'agit à la fois de convaincre et de démontrer la pertinence d'une démarche sociologique, pour le cas échéant la généraliser. Toutefois, les effets de cette expérimentation restent limités. Cela tient en grande partie au fait que ces démarches reposent sur un nombre limité d'individus formés aux sciences sociales (dont l'implication fluctue au fil du temps), mais aussi au fait que les experts non-SHS ne sont pas prêts à tout accepter en matière de démarches réflexives. Enfin, ces démarches sont demeurées à vocation essentiellement interne et n'ont pas pu s'inscrire dans les arènes plus larges où se discutent les risques associés aux PE. Elles ont néanmoins été versées au GT Méthodologie.

Ainsi la première démarche, à laquelle les experts non-SHS sont associés, est-elle plutôt bien acceptée par ces derniers. Mais ils reconnaissent aussi qu'elle n'a pas apporté d'informations nouvelles. Un modélisateur apprécie ainsi la clarté de la méthode de travail et le fait que les auditions aient permis de faire ressortir des points communs entre les différents auditionnés, malgré leurs appartenances à la mouvance écologiste ou industrielle. Il considère que les sociologues ont des méthodes robustes de conduite d'entretien qui apportent des informations intéressantes, permettant d'établir une photo. Mais il connaissait déjà bon nombre d'auditionnés ainsi que les positions des associations (accessibles sur leurs sites web et documents publics). Selon lui, l'intérêt de la démarche était surtout de formaliser les positions des uns et des autres, ainsi que d'offrir la parole aux différentes parties prenantes, en leur donnant le sentiment d'être écoutées et prises en compte. Un toxicologue juge lui aussi la démarche intéressante mais sans impact. Un agent de l'Anses estime quant à lui que la démarche initiale était importante, car elle devait permettre de mettre en évidence la pluralité des définitions des PE ainsi que les questions que cela soulève. Le travail a ensuite souffert, tout d'abord du départ de son promoteur, puis du travail de rédaction confié aux membres du GT alors que ceux-ci n'ont aucune formation en sociologie, enfin de ce que l'experte SHS qui a rejoint le sous-groupe et a assuré la rédaction du rapport n'était pas convaincue par la méthode adoptée pour organiser les auditions. Il juge cependant le rapport final très bon mais il est déçu de ce que ce rapport n'ait eu aucune suite. Son influence se limite surtout au fait de servir de référence dans la conduite d'auditions dans d'autres groupes de travail.

Pour résumer, cette démarche expérimentale qui associe l'ensemble des experts, avec pour objectif de les amener à s'interroger sur leur propre pratique, est plutôt bien reçue mais débouche sur un rapport jugé plat et qui n'a aucun effet. Cela tient très largement au départ en cours de route de son promoteur. La méthode ne sera pas reprise ensuite dans d'autres GT. Elle ne permettra pas non plus à la direction de l'Agence de définir une position plus globale sur le thème des PE dans les différentes arènes nationales et internationales dans lesquelles les risques associés à cet objet sont débattus.

La seconde démarche est menée par une seule personne sans parvenir à intéresser les autres experts. L'experte en SHS saisit l'opportunité qui lui est donnée de travailler avec des experts de différentes disciplines pour expérimenter une méthode d'évaluation. Mais plutôt que d'associer les experts, elle les considère comme des cobayes. Les agents de l'Agence semblent y adhérer car ils y voient un instrument permettant de mesurer la robustesse des expertises. En revanche, le souci de scientificité de la démarche, par un formalisme poussé, est rejeté par les experts, notamment modélisateurs. Tout d'abord, certains experts estiment déjà prendre en compte l'incertitude dans leur activité, ils rejettent donc la prétention à une

forme de nouveauté et s'insurgent devant ce qu'ils perçoivent comme une critique de leur posture. Ensuite, le travail sur les incertitudes doit se faire dans un cadre pluridisciplinaire (comprenant des sociologues), avec des objectifs, des moyens et une méthode définis en amont de l'évaluation des risques, et non être développé en cours de route comme cela a été fait pour PE. En outre, le fait d'additionner des incertitudes de différentes natures, outre qu'il ne peut par définition qu'augmenter le degré d'incertitude globale, est jugé inacceptable. Toutes les incertitudes ne sont pas quantifiables ni comparables sur une même échelle. La manière de procéder est aussi contestée. L'experte SHS a élaboré la grille seule et a toujours souhaité conserver la main dessus, ce qui n'a pas permis d'intéresser le reste des experts à sa démarche. Son attitude a été perçue comme trop intransigeante pour faire passer sa grille auprès des autres experts. Enfin, la grille est jugée trop lourde et complexe, sans que sa valeur ajoutée n'apparaisse clairement à ceux qui la remplissent. Lorsqu'il s'agit d'une saisine en urgence, la grille est jugée tout simplement impraticable.

Cependant, des points positifs sont aussi signalés. Certains soulignent l'intérêt d'une démarche qui permet d'ouvrir des boîtes noires, et notamment identifier les incertitudes associées aux « facteurs de sécurité », au choix de l'étude clé et aux autres conventions utilisées couramment en toxicologie. Ce point de vue est surtout défendu par les modélisateurs qui sont critiques du peu de recul de leurs collègues toxicologues par rapport aux multiples conventions qui parsèment leurs évaluations. Une telle ouverture peut ensuite aider à mieux communiquer leur signification auprès du grand public. On retrouve ici une attente plus classique vis-à-vis des sciences sociales, dont on attend qu'elles se cantonnent à un rôle d'aide à la communication ou d'interface avec le public. Plus fondamentalement, plusieurs participants estiment aussi que cette expérience a permis de mieux appréhender les multiples incertitudes qui entourent les PE et la nécessité d'engager une démarche interdisciplinaire – même si celle-ci n'a pas eu lieu dans le cas présent.

Ce travail a donc permis de valider l'utilité des sciences sociales pour faire émerger des questions et des problèmes dont tout le monde n'avait pas conscience jusque-là mais qui sont maintenant actés. Le processus en revanche a été chaotique. Et les deux produits de ces démarches expérimentales n'ont eu pour l'instant qu'une influence limitée.

### **1.5 Le GT Sciences humaines et sociales, ou l'expertise flottante**

En 2012, l'Anses s'est dotée, à titre expérimental, d'un nouveau groupe de travail « sciences humaines et sociales » (GT SHS), à qui furent confiées quatre missions : identifier des sujets et des saisines pour lesquels l'expertise SHS peut être pertinente ; contribuer au développement méthodologique d'outils de veille ou d'analyse critique ; traiter des cas exploratoires ; répondre aux éventuelles sollicitations de la direction de l'Agence en vue de l'aider dans la rédaction d'avis sur la base de rapports d'expertise existants.

Ce GT constitue le prolongement d'un ensemble de démarches visant à renforcer la position des SHS dans les expertises conduites par l'Agence : sensibilisation aux SHS ; références dans les textes internes sur l'expertise aux sciences sociales ; mise en place de GT mixtes entre 2010 et 2012 ; production d'une grille de questionnement sociologique en 2013.

Le GT SHS en est aujourd'hui à sa troisième et dernière année de fonctionnement, dans l'attente d'un éventuel renouvellement de son mandat et de sa composition.

## Neuf experts neufs

Le GT réunit en son sein des spécialistes d'une variété de disciplines de SHS : sociologie, science politique, économie, droit, psychologie, anthropologie. Il était originellement composé de 9 membres, dont la plupart n'avaient pas eu d'expérience préalable d'expertise au sein de l'Anses. Le GT est depuis sa mise en place resté fortement adossé à l'Unité Risques et société, dont 3 ou 4 membres ont systématiquement été présents lors de chaque réunion.

Le GT SHS présente la particularité de ne pas travailler sur une saisine spécifique, mais son expertise est susceptible d'être sollicitée sur toutes les saisines de l'Anses, que leur traitement soit en cours ou achevé. Le travail réalisé par le GT ne peut donc être compris qu'à la lumière de ses interactions avec d'autres composantes de l'Anses : Direction de l'Évaluation des risques, Unité Risques et société, autres GT. En pratique, le GT SHS a principalement été appelé à émettre un avis sur des saisines en cours de traitement dans d'autres GT. Les modalités du travail réalisé par les membres du GT sur ses saisines varient fortement.

## L'Agence propose, le GT dispose

Au cours de ses trois années de fonctionnement, le GT SHS a été tenu informé en séance de l'évolution de plusieurs dossiers en cours de traitement au sein de l'Anses : étude du coût socio-économique de la pollution de l'air intérieur, information du consommateur sur les risques microbiologiques dans l'alimentation, retardateurs de flamme, radiofréquences, horaires atypiques, valeurs-limites d'exposition professionnelle, bien-être animal, exercice de veille prospective. Cette liste a dessiné le périmètre des principales activités du GT SHS. La feuille de route du GT n'explicité pas le type de questions sur lesquelles son expertise est *a priori* attendue. En revanche, dès la première réunion du GT, des précisions ont été apportées à ce sujet par les responsables de la Direction de l'évaluation des risques : les enjeux susceptibles d'être traités par le GT sont notamment caractérisés par un fort degré d'incertitude relatif à la mesure du danger ou des expositions, ou encore par une forte conflictualité sociale et politique. Ces critères ne semblent pas avoir fait l'objet d'une discussion au sein du GT SHS. Ils ont cependant servi à organiser la sélection des sujets soumis au GT. Cette sélection a été effectuée par l'Unité Risques et société. Les membres du GT n'y ont pas contribué.

Pour certains sujets, comme le coût socio-économique de la pollution de l'air intérieur, les radiofréquences et l'information du consommateur, le GT a essentiellement procédé à une lecture critique des travaux SHS mobilisés. Pour les horaires atypiques et les Valeurs limites d'exposition professionnelle, le GT ne s'en est pas saisi. Seul le cas des retardateurs de flammes a fait l'objet d'une prise en charge spécifique.

La sélection des saisines sur lesquelles le GT souhaite travailler dépend de l'adhésion d'une masse critique d'experts. En l'absence d'expert désireux de s'investir, le sujet est renvoyé vers d'autres espaces d'expertise. La Direction de l'évaluation des risques a ainsi proposé au GT, lors de sa deuxième réunion, de s'associer à la saisine « information du consommateur sur les risques microbiologiques dans l'alimentation », alors en cours de traitement. Faute de compétences spécifiques sur le sujet, aucun expert n'a réagi positivement à cette suggestion et l'option retenue a été de chercher et d'inclure des experts SHS dans un GT thématique et interdisciplinaire spécifiquement dédié à cette saisine. D'une manière un peu différente, quoique similaire sur la question des compétences spécifiques, sur le dossier horaires atypiques, les experts du GT SHS n'ont pas jugé que leur contribution pouvait utilement renforcer les travaux déjà très avancés du GT en charge du dossier. Enfin et bien que le sujet ait été présenté à plusieurs reprises par l'Unité Risques et société, il n'a pas été possible de faire travailler durablement le GT sur les valeurs-limites d'exposition professionnelle.

Au fil du temps, ce mode de fonctionnement a pu générer une forme de frustration chez certains experts, alimentée par deux mécanismes. Certains d'entre eux, en premier lieu, ont pu avoir le sentiment de ne faire qu'effleurer des sujets sans lien les uns avec les autres ; en deuxième lieu, ont eu l'impression qu'était attendue d'eux une prestation ponctuelle de services sur des sujets déjà très balisés et sur lesquels leur marge de manœuvre apparaissait réduite. La diminution progressive de la taille du GT pourrait être pour partie la conséquence de cette frustration relative. Seule une demi-douzaine d'experts ont participé dans la durée aux activités du GT.

Pour autant, ce mode de fonctionnement a été privilégié dans une optique de recherche d'un sujet exploratoire autour duquel bâtir une méthode de travail. Le seul sujet ayant rassemblé une masse critique d'experts a été celui des retardateurs de flamme, qui fut la principale réalisation du GT au cours de ses trois années d'existence.

### **Sortir d'une logique de prestation de service : le cas des retardateurs de flamme**

Le cas des retardateurs de flamme s'est progressivement imposé comme le cas exploratoire pertinent pour les membres du GT. Le cas est présenté aux membres du GT lors de leur troisième réunion, en avril 2013. Son origine est une saisine adressée à l'Anses par la DGCCRF en 2011, en raison d'inquiétudes relatives aux risques sanitaires et environnementaux susceptibles d'être induits par la généralisation des produits de traitement ignifuges dans les meubles rembourrés afin de limiter le risque d'incendie. L'Anses souhaite alors mettre en place une évaluation de risque portant sur les principales substances utilisées comme retardateurs de flamme. Mais l'Agence envisage en plus de confier au GT SHS une analyse coût-bénéfice permettant de mieux cerner l'effet de la généralisation éventuelle des retardateurs de flamme sur la diminution du nombre de morts et de blessés à la suite d'incendies domestiques.

Cette première présentation est en partie assurée par un membre de l'Unité Risques et société, qui pointe un certain nombre d'éléments critiques sur les données relatives à l'efficacité des retardateurs de flamme. Outre le faible nombre d'études disponibles, il souligne notamment que celles qui sont en faveur des retardateurs de flamme sont financées par l'industrie qui les produit. Il replace également la discussion dans un contexte politique, en mettant en avant les luttes existant entre les associations de grands brûlés, favorables à la généralisation des retardateurs de flamme, et les associations environnementales, qui s'y opposent. La présentation suscite principalement l'intérêt des deux économistes du GT. L'un d'entre eux propose de conduire une analyse coût-bénéfice aussi complète que possible sur un retardateur de flamme sur lequel beaucoup d'informations seraient disponibles. Cette proposition suscite de fortes réticences de la part des membres du GT et de l'Anses présents. Un membre de l'Unité Risques et société suggère plutôt un programme de travail consistant à collecter des données sur les scénarios les plus fréquents d'incendie, les départs de feu (impliquant ou non des meubles rembourrés), le type d'habitat le plus touchés, les populations les plus exposées, en plus d'une analyse critique des études disponibles en vue de mieux documenter l'efficacité des retardateurs de flamme. Un sous-groupe de travail incluant les deux économistes et l'équipe de l'Unité Risques et société est créé.

Lors des réunions suivantes, le dossier des retardateurs de flamme est systématiquement abordé en début de séance. Le sous-groupe de travail s'élargit lors de la réunion suivante à un sociologue et une juriste du GT, qui prennent en charge, conjointement avec un membre de l'Unité Risques et société, la documentation de l'historique du dossier, notamment en Californie, état pionnier dans la généralisation des retardateurs de flamme dès les années 1970. Ce travail permet d'affiner les hypothèses relatives au caractère potentiellement orienté

des données publiées favorables aux retardateurs de flamme. Il met en évidence une collusion d'intérêt manifeste aux Etats-Unis entre les industriels des retardateurs de flamme, les associations de grands brûlés et les industriels du tabac soucieux d'éviter une réglementation trop stricte vis-à-vis de l'utilisation de leurs produits. Ce soupçon incite le GT à mener une analyse critique serrée des données publiées en faveur des retardateurs de flamme et de la possibilité de les extrapoler à la France. Le rapport rendu par le GT à la fin de l'été 2014 souligne les limites des données disponibles, et le caractère très incertain du bénéfice attendu d'une généralisation des retardateurs de flamme dans le cas français.

Le rapport<sup>16</sup> fait l'objet d'une présentation à la DGCCRF, qui l'accueille très favorablement, tout comme la direction de l'Anses. Pour plusieurs agents de l'Anses que nous avons rencontrés, il constitue un succès marquant du GT SHS.

*« Pour les retardateurs de flamme on a décodé les jeux d'acteurs, les enjeux économiques, le bénéfice économique, ce sont deux dimensions éminentes, si on passe à côté, on est en danger. On a failli tomber dans le piège, on a besoin de remettre en perspective, là ça fonctionne bien. »* (directeur de département)

Le cas des retardateurs de flamme est en tout cas le seul qui ait fait l'objet d'un travail collégial suivi au sein du GT SHS. Les apports de ce travail sont manifestes. Il importe cependant de pointer les conditions de réussite de cette entreprise collective, et notamment le rôle central tenu par l'Unité Risques et société tout au long du processus d'expertise. Dès la première présentation du dossier au GT SHS, un membre de l'Unité pointe déjà ce qui constituera la ligne de force du rapport produit par le GT, à savoir le caractère très suspect des données relatives aux bénéfices des retardateurs de flamme en matière de réduction des risques d'incendie. C'est encore l'Unité Risques et société qui cadre le traitement de la saisine au sein du GT, en évitant que celui-ci prenne trop exclusivement la direction d'une analyse coût-bénéfice promue par les économistes du groupe. Ce constat ne doit en aucun cas conduire à minimiser l'importance du travail fourni par les experts SHS qui, au sein du GT, se sont saisis de ce dossier, mais il indique le caractère décisif du rôle joué par l'Unité Risques et société dans la manière dont le GT a disposé de cette proposition relative aux retardateurs de flamme.

L'expérience du GT SHS donne à voir un format d'expertise dans lequel cette dernière « flotte » au gré des opportunités et de la bonne volonté des experts. Un tel dispositif peut produire des effets vertueux, en amenant une expertise pertinente dans un dossier sur lequel les connaissances des SHS sont pourtant très limitées, comme cela a été le cas pour la saisine retardateurs de flamme. Force est toutefois de constater qu'il n'a pu fonctionner que sur ce seul dossier, et à la condition que l'Unité Risques et société effectue un important travail de cadrage permettant d'« ancrer » le GT, ou, du moins, une masse critique suffisante de ses membres, sur cette question.

---

<sup>16</sup> « Évaluation des risques liés à l'exposition aux retardateurs de flamme dans les meubles rembourrés : Partie 1 - Efficacité contre le risque d'incendie des retardateurs de flamme dans les meubles rembourrés », <https://www.anses.fr/fr/system/files/SUBCHIM2011sa0132Ra-01.pdf>

## 2. Éléments de comparaison : une expertise sous contraintes

Du point de vue de l'usage des sciences sociales dans les missions d'expertise de l'Anses, les cinq cas étudiés présentent des singularités mais aussi des caractéristiques communes. Leur analyse permet d'objectiver les effets de configuration des groupes de travail sur les modalités du recours aux sciences sociales. Après avoir précisé les enjeux de la participation des SHS aux activités d'expertise de l'Agence, nous mettrons en évidence à la fois les contraintes qui ont limité l'action des experts en sciences sociales et les ressources qu'ils ont pu mobiliser. Cela nous permettra, dans la partie suivante, de mieux cerner les stratégies mises en œuvre.

### 2.1 Les enjeux de la participation des SHS

Sans que les enjeux poursuivis par la Direction Générale de l'Anses lorsqu'elle décide d'associer les sciences sociales à des activités d'expertise n'aient toujours été explicités, et étant entendu que les attentes vis-à-vis des sciences sociales varient en fonction de la spécificité de chaque sujet, on peut néanmoins à partir des cas étudiés distinguer deux grands cas de figure.

Un premier ensemble renvoie à l'accompagnement d'un champ d'expertise émergent. C'est le cas notamment des GT Nanomatériaux, Perturbateurs endocriniens et dans une certaine mesure SHS. Il s'agit d'associer les sciences sociales à un effort plus général de structuration d'un champ d'expertise qui n'est pas encore stabilisé. Les sciences sociales sont alors convoquées non seulement pour les connaissances qu'elles sont susceptibles d'avoir produites sur le domaine concerné, mais aussi leur capacité à se saisir de sujets controversés afin de mieux en faire émerger les ressorts et les dynamiques. Autrement dit, on attend des sciences sociales qu'elles mettent leurs connaissances dans le pot au même titre que les autres disciplines mais qu'elles participent aussi à la constitution d'un champ émergent et à ce titre fassent valoir leurs compétences dans l'analyse de sujets controversés.

Un second ensemble d'enjeux renvoie à un cas de figure très différent, puisqu'il s'agit de déconfiner un champ d'expertise existant. C'est le cas des GT Bien-être animal et Information du consommateur sur les risques microbiologiques liés à l'alimentation. Ici, il est attendu des sciences sociales qu'elles contribuent à renouveler les questions et les approches dans un champ traditionnellement dominé par une ou plusieurs discipline(s). Ce renouvellement peut viser à faire entrer de nouvelles problématiques apparues dans d'autres espaces sociaux ou à intégrer des connaissances relatives aux comportements et pratiques des acteurs (producteurs, consommateurs, etc.) dans le travail des experts. Autrement dit, on attend des sciences sociales qu'elles desserrent le monopole de fait qu'exerce une ou plusieurs discipline(s) dans un champ donné.

Ces deux séries d'attentes ont été reconstituées *a posteriori*. Outre qu'elles ne sont pas précisées *a priori*, elles ne sont pas non plus identifiées comme telles par les experts en SHS. Leur contribution ne fait pas non plus l'objet d'attentes précises de la part des autres disciplines représentées dans le groupe de travail. La définition de ce que peut, ou va, être leur contribution se joue donc dans les groupes de travail.

### 2.2 Les effets de composition

Les groupes de travail ne sont pas composés de manière identique. D'un groupe à l'autre, la participation des sciences sociales varie. Nous caractérisons ces situations sous le nom de « morphologie » des usages des SHS, de manière à faire apparaître la variété des équilibres établis dès la phase de mise en place des groupes de travail. S'il ne nous a pas été donné

d'observer les conditions concrètes de mise en place des différents groupes de travail étudiés, il a été possible de comparer leurs effets, caractérisés par des configurations manifestement différentes. Trois principaux éléments peuvent être pris en compte pour comparer la morphologie des groupes : la proportion d'experts SHS ; l'organisation de l'interdisciplinarité ; le travail d'animation.

### **Le poids du nombre**

Concrètement, le nombre, et peut-être plus encore la proportion relative de représentants des SHS, semblent exercer une influence sur les possibilités d'usages des savoirs produits par eux. La proportion des experts en sciences sociales au sein d'un groupe de travail résulte essentiellement du travail de composition des groupes réalisé en amont par les services et les comités de l'Agence. Les CES peuvent jouer un rôle dans la définition de ces équilibres, du moins lorsque les groupes de travail sont explicitement rattachés à un CES identifié et que ce dernier exprime un intérêt vis-à-vis des SHS, ce qui n'est pas toujours le cas.

Plusieurs cas peuvent dès lors être distingués. Dans certains groupes de travail, les sciences sociales sont isolées. Dans le GT Bien-être animal, l'expertise en SHS était ainsi concentrée sur une seule personne. Dans le cas du sous-GT Incertitudes et société formé au sein du GT sur les perturbateurs endocriniens, différents experts en sciences sociales isolés se sont succédés dans le temps. Cette situation n'a pas été sans poser certaines difficultés, liées en particulier à la nécessité de faire partager une démarche peu connue de l'ensemble des autres membres du groupe.

Dans d'autres situations d'expertise au contraire, les experts en sciences sociales sont plusieurs au sein de leur groupe de travail. Ils peuvent alors constituer une minorité ayant quelque chance de peser activement dans les équilibres et les productions du groupe, comme ce fut le cas dans le GT Nanomatériaux. Dans certains cas, comme celui du GT Information du consommateur, les experts en sciences sociales sont même en situation quasi paritaire par rapport à d'autres experts. Enfin, ils peuvent représenter exclusivement ces disciplines, comme c'est le cas au sein du GT SHS. La présence d'une masse critique d'experts en sciences sociales peut favoriser des formes d'alliance ou de convergence entre ces experts, qui partagent souvent quelques principes communs, à partir desquels des points de vue collectifs sont envisageables. La pluralité des experts spécialisés en sciences sociales n'est cependant pas toujours un atout. Elle peut aussi donner lieu à des formes de concurrence, aussi bien entre experts SHS que vis-à-vis d'autres experts, voire vis-à-vis de l'Agence. De manière presque paradoxale, le GT Bien-être animal, dans lequel ne figurait qu'un seul expert en sciences sociales, offre une illustration particulièrement frappante, dans la mesure où son expertise se trouvait d'autant plus facilement exposée à des critiques que certaines réunions associaient ponctuellement des experts, le cas échéant internes à l'agence, compétents en sciences sociales. Les experts SHS doivent alors s'accommoder ou agir de manière à relativiser les effets de cette forme d'hétérogénéité ou de concurrence.

Quelles que soient les situations, ces éléments liés au nombre sont inscrits dans la configuration du groupe de travail, et sont dans une certaine mesure choisis à dessein pour circonscrire le rôle des SHS, ou résultent des contraintes de recrutement d'experts disponibles en sciences sociales. Ils induisent toutefois des effets contingents, toujours difficiles à prévoir et pouvant donner lieu, selon les cas, à des phénomènes de convergence entre experts ou au contraire de divergence tacite ou explicite, susceptibles d'aller jusqu'à une mise en péril de la capacité du groupe de travail à solliciter l'expertise en SHS, voire du groupe de travail lui-même.



## L'organisation de l'interdisciplinarité

La morphologie du groupe de travail n'est pas seulement liée au nombre ou à la proportion d'experts spécialisés en SHS. Au-delà même des SHS, les saisines supposent de convoquer plusieurs disciplines, selon les principes de l'expertise collective. Les formes de codification habituelles de l'expertise n'attribuent qu'une position marginale, voire nulle, aux SHS. De sorte que le travail interdisciplinaire, toujours complexe, se produit dans les groupes de façon contingente et dépend des disciplines présentes, des échanges et des délibérations qui opèrent. Les formes d'interdisciplinarité ne peuvent en tout état de cause être entièrement anticipées et peuvent être aussi distinguées selon qu'elles sont pensées ou non en amont de la constitution des GT. Il arrive cependant que, dès la phase de formation du groupe, des formes de complémentarité entre disciplines soient promues et délibérément organisées.

Cette organisation relève, pour ce que nous avons pu observer, d'une série de facteurs, à commencer par la saisine transmise aux GT, les présidents des groupes de travail, différents services de l'Agence et les experts des groupes de travail eux-mêmes, au premier rang desquels figurent souvent les experts en sciences sociales.

Dans deux cas, une division du travail est assignée spécifiquement aux SHS : dans les GT Information du consommateur et Perturbateurs endocriniens elle a débouché sur la définition d'un mandat spécifique pour les spécialistes en SHS concernés. Elle apparaît toujours quelque peu clivée, séparant une partie du travail relevant en propre des sciences sociales d'autres dimensions de l'expertise. Concrètement, cette démarche conduit à isoler le groupe d'experts en sciences sociales dans un « sous-groupe » spécialisé. Ce sous-groupe peut d'emblée être conçu comme l'une des expressions principales du groupe de travail, une expression aussi importante que les autres, y compris numériquement, comme ce fut par exemple le cas dans le GT Information du consommateur. Mais cela peut aussi conduire à isoler la réflexion en SHS, comme ce fut le cas dans le GT Perturbateurs endocriniens, sans que pour autant le sous-groupe Incertitudes et société ne compte plus d'un(e) sociologue.

Dans d'autres cas, c'est au groupe lui-même qu'est laissé le soin de définir les modalités concrètes de son éventuel fonctionnement interdisciplinaire. Si celles-ci relèvent alors largement d'effets interactions que nous aborderons par la suite, un élément propre à la composition des groupes mérite ici d'être relevé : la présence, ou non, dans le groupe, de savoirs « intermédiaires », dont les représentants sont *a priori* susceptibles de nouer des alliances plus ou moins explicites avec certains experts SHS. Ces formes de savoir se situent au confluent de démarches relevant des sciences sociales et des sciences dures. Dans les groupes observés, c'est le cas de l'épidémiologie, de l'éthologie ou des mesures d'exposition. Ces savoirs s'appuient sur des méthodes expérimentales ou quantitatives qui leur garantissent une certaine crédibilité auprès des sciences dures. Ils bénéficient aussi souvent d'une présence plus ancienne auprès d'expertises scientifiques « dures ». Cette position confère à leurs représentants une légitimité dont ils peuvent faire indirectement bénéficier les sciences sociales, en accréditant leur pertinence ou en valorisant leur spécificité.

L'existence de savoirs intermédiaires entre SHS et sciences dures ne préjuge pas du développement d'interactions fructueuses entre leurs représentants et les experts SHS. Elle peut aussi être source de tensions, voire de concurrence entre experts. Les représentants de savoirs intermédiaires peuvent à bon droit avoir l'impression de maîtriser avec une certaine légitimité des domaines de compétences que revendiquent aussi des experts en sciences sociales. Pour la part la moins spécifique de leur expertise, les experts représentant ces disciplines peuvent alors être dépossédés d'une part originale de leur expertise. Quoiqu'il en soit, la présence de ses savoirs intermédiaires dans les groupes de travail constitue souvent un déterminant des modalités d'intégration des SHS dans l'expertise. En matière de Bien-être

animal, par exemple, l'expert en sciences sociales était isolé du point de vue de ses compétences propres au sein du groupe. Mais il pouvait cependant compter sur la présence active d'autres experts, disposant d'une culture relativement importante en sciences sociales. Un spécialiste en psychologie animale pouvait par exemple prolonger ou contester des interrogations, des jugements ou des références à des savoirs de sciences sociales à partir de ses propres compétences, pour aborder des problématiques relatives au bien être ou au stress par exemple. *A contrario*, l'absence de ces disciplines intermédiaires a forcé les experts SHS du GT Nanomatériaux à durcir (fructueusement) la mise en question des conventions que mobilisent les sciences dures.

Enfin, l'interdisciplinarité ne se limite pas aux relations entre les experts SHS et les experts d'autres disciplines. Elle peut également constituer un trait morphologique des sous-groupes d'experts en sciences sociales. Loin de constituer un ensemble homogène, ces dernières couvrent un spectre large de disciplines dont les présupposés et les formes de savoir n'ont aucune raison d'être convergentes entre elles, même lorsqu'elles se distinguent ensemble des sciences dites dures. A des situations dans lesquelles un unique expert parle au nom des SHS, il faut alors opposer celles dans lesquelles une pluralité de disciplines des SHS contribuent aux travaux du groupe, avec parfois de fortes différences en termes de méthodologies, de modes d'administration de la preuve, ou de rapports avec les autres disciplines. Le GT Information du consommateur sur les risques microbiologiques dans l'alimentation donne ainsi à voir un sous-ensemble particulièrement divers de disciplines SHS : sociologie, économie, psychologie sociale et marketing. Cette pluralité favorise *a priori* la mise en débat des savoirs en SHS au sein du groupe, contrairement à la configuration dans laquelle un expert SHS est isolé. Dans cette dernière situation, les savoirs en SHS sont en effet peu, voire pas discutés par les autres experts participant au groupe de travail, ce qui ne présage en rien de leur intégration effective dans les travaux du groupe.

### Les fonctions d'animation du groupe de travail

Un troisième élément ayant trait à la composition des groupes de travail apparaît comme un déterminant de la manière dont les experts en SHS s'y intègrent : le président et l'agent Anses qui assure la coordination scientifique du groupe.

Le rapport du président aux SHS est variable selon les groupes étudiés. Dans plusieurs cas (GT SHS et Information du consommateur sur les risques microbiologiques liés à l'alimentation), le président du groupe est lui-même expert dans une discipline des sciences sociales. Dans d'autres cas, il est expert dans une autre discipline, mais l'Anses semble veiller à ce qu'il ait toujours une certaine familiarité avec les SHS et à ce qu'il présente des gages d'ouverture à leur égard :

*« On ne choisit plus de président qui ne serait plus ouvert aux auditions, aux parties prenantes. J'en ai sorti un qui m'a dit "pas de SHS", c'est un critère-clef, il faut qu'ils soient SHS compatibles. C'est une ligne directrice générale »* (directeur de département à l'Anses)

Il reste qu'en pratique, les attitudes des présidents de groupe ou des animateurs vis-à-vis des SHS varient d'un groupe à l'autre. Certains cherchent ainsi explicitement à favoriser l'intégration des disciplines, par exemple transformant le tour de table initial en véritable moment de présentation de soi en vue de permettre à chacun de décrire son champ de recherche et sa pertinence pour l'objet de l'expertise. Inversement, si aucun cas de franche hostilité n'a été relevé, certains présidents de groupe conservent de forts doutes sur la pertinence de la participation des SHS, comme, par exemple, dans le GT Nanomatériaux, sans pour autant faire obstacle à leur association à l'ensemble des travaux. Dans le cas d'une

présidence assurée par un expert SHS, les configurations peuvent également varier. La présidente – économiste – du GT SHS semble avoir favorisé l’expression des divergences de vue entre discipline SHS. La présidente – sociologue – du GT Information du consommateur sur les risques microbiologiques liés à l’alimentation avait quant à elle une idée très claire des missions à assigner aux SHS et a laissé moins de place à l’expression des divergences, notamment en plaidant pour une concentration du travail des experts SHS sur la question de l’efficacité des mesures d’information des consommateurs en termes de modification des pratiques d’hygiène alimentaire.

De la même manière, les coordonnateurs scientifiques ont des positions différentes quant aux sciences sociales. Dans le cas du GT Nanomatériaux par exemple, l’animatrice est très favorable à l’incorporation des sciences sociales dans le GT et a assuré un suivi continu avec l’Unité Risques et société. Elle a également favorisé la présence et l’expression des représentants des sciences sociales dans le groupe. Dans le sous-groupe Incertitudes et société, le représentant de l’Unité Risques et société a joué initialement un rôle déterminant dans l’organisation et l’animation des auditions. Après son départ de l’Agence, son successeur ne s’est pas impliqué de la même manière, laissant plus de liberté à une nouvelle experte en SHS qui de fait s’est retrouvée isolée. Cela renvoie à un problème de masse critique, qui dans les deux cas s’est avérée insuffisante pour porter un regard en sciences sociales innovant.

### **2.3 Un travail sous contrainte**

Parmi les contraintes qui pèsent sur le travail des experts en sciences sociales, deux apparaissent nettement à la suite de notre travail : une absence de mandat précis ; un relatif isolement.

#### **L’absence d’attentes précises**

La note de cadrage sur la méthodologie de l’expertise à l’Anses énonce les conditions générales de recours aux sciences sociales. Cependant, la définition de l’apport des SHS aux groupes de travail apparaît peu spécifique aux acteurs concernés. Elle tend à s’affiner progressivement au cours du travail du groupe. Deux principaux facteurs contribuent à encadrer les possibilités d’intégration : le degré de précision du mandat donné aux experts SHS ; la qualité des relations instaurées dans le groupe au cours du processus.

Le GT Information du consommateur sur les risques microbiologiques dans l’alimentation avait ainsi donné un mandat clair à ses membres représentant les sciences sociales, tandis que la division du travail qui s’est instaurée a produit des relations de bonne qualité. Les représentants des SHS ont trouvé leur place, mais celle-ci est demeurée clivée, dans le cadre étroit initial qui lui avait été imparti. Le GT Perturbateurs endocriniens avait également confié aux SHS un mandat clair, à savoir la conduite d’auditions susceptibles d’éclairer le travail du groupe. Là aussi, d’une certaine manière, le travail est demeuré confiné et a peu influé sur la conduite de l’expertise par l’ensemble du GT.

Dans les autres cas, il n’existait pas un mandat aussi précis, tandis que les experts non-SHS avaient chacun leur représentation des sciences sociales. Celles-ci dépendent non seulement de leur discipline mais également des occasions passées de collaboration. Ces représentations étaient, de manière assez générale, relativement indéfinies. Dans les cas étudiés, les experts de sciences dures n’étaient pas familiers des SHS, à quelques exceptions près. Ils n’avaient en général qu’une idée relativement imprécise de ce qu’est la recherche en sciences sociales et de l’apport possible de ce type de savoir à des travaux d’expertise. Leurs attentes vis-à-vis des experts SHS ont donc surtout été fonction des caractéristiques de la saisine traitée et du degré de clarté du mandat confié aux SHS par l’Anses.

Cette absence d'attentes précises a souvent eu pour corollaire du côté des experts SHS une incertitude importante sur les modalités de leur intervention en particulier dans ce que signifiait être expert. Cette indécision partagée a pu déboucher sur des situations très contrastées. Dans tous les cas de figure, il a fallu que les représentants des SHS définissent leur périmètre d'intervention. Celui-ci a dû être délimité, autant pour ce qu'il n'était pas (définir les conditions de l'« acceptabilité sociale » d'une technologie à risque, être le porte-parole des questions de la société civile) que revendiqué sur leurs domaines de compétences propres.

### **Une situation d'isolement partiel**

Les experts en sciences sociales sont souvent accompagnés par les membres de l'Unité Risques et société, qui les connaissent personnellement, les ont généralement sollicités et se trouvent en mesure de spécifier quelque peu les formes possibles de leurs interventions. Ces relations sont appréciées par les experts, qui saluent une implication extrêmement utile.

En revanche, les experts en SHS ne disposent pas d'autres liens privilégiés au sein de l'Agence. En général, ils n'ont pas de relations avec leurs collègues intervenant dans d'autres groupes de travail. Pas plus qu'ils n'interagissent avec les GT SHS et Méthodologie de l'évaluation des risques. De sorte que les fonctions de coordination de ces groupes transversaux restent pour l'heure limitées. Or, cette situation vient renforcer les difficultés qu'ils rencontrent pour appréhender leur rôle au sein de l'Agence. Plus fondamentalement, des principes généraux de fonctionnement de l'Agence ne sont pas toujours clairement identifiés, l'expert en sciences sociales ayant surtout une appréhension et une compréhension de son propre groupe de travail. Il en résulte un sentiment d'isolement, qui peut rendre plus difficile un effort d'inscription dans le groupe.

Cette situation rend particulièrement délicate la situation des experts SHS qui se trouvent seuls de leur genre dans leur groupe de travail. Les cas de cette nature donnent tous à voir le caractère coûteux en temps de la définition du *modus vivendi* entre les experts en sciences sociales et les experts de sciences dures, peu familiarisés aux sciences sociales et dont les méthodes formalisées d'expertise ne se réfèrent pas aux SHS. Les experts en sciences dures soulignent volontiers le temps nécessaire pour s'accoutumer aux spécificités des SHS, à leur vocabulaire comme à leurs problématiques. Ce temps peut parfois paraître incompatible avec celui de l'expertise, nécessairement restreint voire revêtant quelque fois un caractère d'urgence. Lorsque les experts de sciences sociales sont plusieurs, cet isolement a évidemment toute chance d'être moindre. Pour autant, cette situation ne va pas non plus sans soulever un certain nombre de difficultés aux yeux des experts d'autres disciplines présents dans les groupes de travail concernés : ces derniers peuvent juger négativement ce qui leur apparaît comme une propension des experts SHS de différentes disciplines à entretenir des débats coûteux en temps, là encore.

### **2.4. Des ressources pour l'action**

Face à leur isolement au sein du GT comme au sein de l'Agence, l'ignorance des autres membres du groupe à l'égard de leur discipline, à leur propre confusion sur leur rôle ou encore aux réserves, à la suspicion ou au rejet qu'ils suscitent, les experts en SHS doivent se doter de ressources pour construire leur action. Souvent, l'expert en sciences sociales doit se familiariser avec des méthodes de travail, voire avec des méthodes scientifiques dont il n'a pas une grande familiarité préalable. Quant à l'objet du groupe de travail, il est d'autant plus difficile à saisir en toute rigueur qu'il s'agit par construction d'un sujet ouvert, sauf exception,

exposé à de nombreuses considérations divergentes, continuellement susceptibles d'évoluer selon des principes et des logiques dont l'expert n'est jamais sûr de comprendre tous les ressorts. En un mot, c'est tout un monde qui s'ouvre progressivement à sa participation.

Les experts ont répondu à un appel à candidature, ce qui témoigne de leur implication, et une fois retenus, ils ont été missionnés pour une tâche qu'ils ignorent pour une large part. En première intention, ils cherchent à l'accomplir au mieux de leur compréhension mais s'aperçoivent rapidement qu'ils doivent trouver leur place et se doter de ressources qui vont leur conférer une légitimité dans leurs interventions et leur contribution. Ces ressources sont organisationnelles (mandat de l'Agence, soutien de l'Unité Risques et société, soutien de la direction de l'Evaluation des risques) mais surtout cognitives.

Les sciences sociales recouvrent un vaste ensemble de *connaissances* qui se rapportent aux domaines couverts par l'Agence. Ces connaissances ont été produites dans le cadre de recherches, individuelles ou collectives. Elles peuvent être partagées entre experts ou au contraire demeurées controversées. Elles n'en sont pas moins le résultat de démarches de recherche validées suivant des méthodes reconnues dans les différences sciences sociales.

A ces éléments de connaissance s'ajoutent des *compétences* acquises par les spécialistes en sciences sociales. Partagées par les experts du domaine, ces dernières sont en partie tacites et moins directement objectivables au sein des groupes de travail. Elles sont cependant mobilisées, quoique de manière plus discrète mais démontrent leur efficacité. Elles relèvent de manières d'interroger des conventions ou des postures, d'initier des discussions, de formuler des questions, d'introduire des formes de réflexivité, d'introduire des éléments de contexte, etc.

Le rapport des experts aux connaissances et aux compétences en sciences sociales suit diverses modalités. Selon les situations, les séquences ou les groupes de travail, il passe par la mobilisation de registres de connaissance bien identifiés, par la production de connaissances originales, par l'impossibilité de recourir à des connaissances pourtant en partie accessibles, ainsi que par la mobilisation de compétences, qui peuvent être d'autant plus précieuses dans le cours de l'expertise que les connaissances accessibles sont lacunaires ou difficiles à mobiliser. C'est autour de leur mobilisation que se dessinent des stratégies d'experts par lesquelles la position des SHS au sein des GT peut être légitimée.

### 3. Trouver sa place

Comme nous venons de le voir, la plupart des experts n'ont pas une idée préalable très claire de ce qui est attendu d'eux au sein d'un groupe de travail. Ils peuvent en avoir une vague notion, mais ils ignorent généralement les formes précises que pourront prendre leurs contributions, les conditions dans lesquelles elles seront acceptées, et les conséquences qu'elles sont susceptibles d'avoir. Pour chaque expert, la participation à un groupe de travail relève tout autant de l'expérience personnelle que du pari quant aux résultats.

Ces situations, caractérisées par un certain niveau d'incertitude et de contrainte sont aussi l'occasion de développer des stratégies originales. La plupart d'entre elles se fondent sur des rapports, au demeurant différenciés, et parfois paradoxaux, à la connaissance. Rien d'étonnant pour des spécialistes précisément sollicités en tant qu'experts en raison de connaissances supposées. Mais les situations dans lesquelles un expert en SHS peut effectivement mobiliser des connaissances disponibles sur un sujet donné restent rares, sinon exceptionnelles ou même théoriques. Le plus souvent, l'expertise mobilise des ressorts plus complexes. Les connaissances sont souvent associées à des formes assumées « d'ignorance ». Elles s'articulent aussi à des compétences beaucoup plus tacites que les connaissances dont un expert peut faire état au cours d'une expertise. Nous verrons ensuite les résultats auxquels aboutissent ces stratégies.

#### 3.1. D'indispensables stratégies de légitimation

Dans de nombreux groupes de travail, les sciences sociales apparaissent comme de nouvelles venues dans le domaine de l'expertise scientifique. Si l'on se réfère aux groupes étudiés, ni leur présence ni leur légitimité ne sont à proprement parler mises en cause, au plus interrogées. Mais l'effectivité ou l'utilité de leurs contributions est plus débattue, voire contestée. Notre démarche accentue d'ailleurs ces interrogations auprès des personnes sollicitées : poser la question de la place des sciences sociales dans les groupes de travail, c'est induire que celle-ci n'est pas d'emblée acquise.

Comment les experts SHS trouvent-ils leur place dans les groupes de travail ? Les cas étudiés permettent d'identifier un répertoire de stratégies possibles mises en œuvre par les experts SHS, visant à légitimer leur présence et leurs apports au sein des groupes. Chacun, à l'aune de son expérience, de ses travaux, de ses relations, de sa personnalité et de ce qu'il est capable de produire prend la mesure des difficultés rencontrées et tente de se positionner. Au-delà des connaissances et des compétences disponibles en sciences sociales, qui sont des ressources constitutives de leur apport scientifique, ces stratégies tirent aussi bénéfice d'absences de connaissances, de nouvelles connaissances, ou de postures réflexives et critiques. Trois groupes de stratégies peuvent être identifiés, recouvrant six stratégies possibles. En pratique, elles se combinent entre elles et font appel aux modalités ordinaires de mobilisation de connaissances et de compétences déjà évoquées.

#### Les stratégies de l'ignorance

Les stratégies de l'ignorance permettent aux experts de tirer un parti positif de l'absence de connaissances et de données, soit en faisant apparaître cette absence, soit en la construisant de manière intentionnelle. Ce premier ensemble recouvre lui-même deux stratégies différentes.

Une première stratégie consiste à tirer directement parti de l'absence de connaissances disponibles. Pour nombre de sujets à propos desquels les sciences sociales sont convoquées, les connaissances disponibles sont rares, voire inexistantes. Le propos n'est pas ici de mettre en cause ou même de discuter le champ de production de ces savoirs, mais de souligner que

les sujets appelant une expertise de l'Anses partagent souvent deux propriétés qui contribuent à expliquer la relative rareté des données disponibles en SHS. Par construction, ces sujets sont souvent assez précis empiriquement et plutôt mal connus. De plus les éléments de connaissances les plus pertinents sont bien souvent à rechercher à l'échelle nationale, étant données les différences contextuelles d'un pays à l'autre. De sorte qu'il n'est pas rare que les premiers essais de référencement de la littérature disponible en sciences sociales sur un thème donné et à l'échelle française ne produisent que des résultats limités, voire inexistantes. Cela se vérifie pour les GT Information du consommateur et Bien-être animal.

En première approche, cette absence de connaissances constitue une difficulté à surmonter, dans la mesure où les experts en SHS confrontés à de telles carences ne peuvent se prévaloir d'un état préalable de travaux comme le font souvent leurs collègues d'autres disciplines. Mais cette situation problématique peut être dans un second temps retournée en avantage stratégique. L'absence constatée de données disponibles ouvre en effet des perspectives pour les experts SHS. Elle leur offre la possibilité de formuler des propositions personnelles, intéressantes pour le groupe de travail et pour eux-mêmes sans être contraints par les démarches antérieures d'autres équipes de recherche, dont il faudrait prolonger, discuter ou contester les résultats avant d'imaginer d'éventuelles contributions plus originales. Loin d'être un frein à l'expertise en sciences sociales, l'absence de connaissances disponibles apparaît comme une opportunité pour de nouveaux développements, qui plus est compatibles avec les besoins spécifiques du groupe de travail autant qu'avec les intérêts généraux des experts impliqués, à la réserve près du temps nécessaire à les produire. L'avantage paradoxal que constitue un constat d'absence avérée de littérature paraît si crucial qu'il est parfois poursuivi de manière sinon stratégique du moins délibérée. Les experts peuvent se trouver en position de privilégier des choix conduisant à un constat d'absence de données de la littérature, là où des choix légèrement différents auraient conduit à d'autres constats. Ainsi, le choix de limiter l'investigation de la littérature en sciences sociales à la seule échelle nationale a-t-elle souvent comme conséquence un constat d'absence de littérature pertinente. De même, le choix d'interroger la littérature en sciences sociales sur les thématiques empiriques directement abordées par le groupe de travail, plutôt que sur des phénomènes proches à propos desquels des éléments de connaissance peuvent être raisonnablement extrapolés, conduit à des constats analogues, qui offrent autant d'opportunités qu'ils présentent de limites. Une telle stratégie d'instrumentalisation de l'ignorance a par exemple été mise en œuvre au sein du GT Information du consommateur sur les risques microbiologiques dans l'alimentation, où la limitation des requêtes bibliographiques au seul champ de l'hygiène alimentaire a conduit au constat de la rareté des données disponibles, et a légitimé la promotion par des experts SHS d'autres modalités de contribution aux travaux du groupe (notamment par le biais d'un questionnaire envoyé à des Agences homologues à l'étranger).

La rareté des données de sciences sociales disponibles sur les thématiques faisant l'objet d'expertise à l'Anses peut induire un second ensemble de stratégies. Le constat d'absence de connaissances disponibles permet en effet aux experts en sciences sociales de mettre en avant leur « naïveté » dans le domaine étudié, à propos duquel d'autres experts disposent en principe de connaissances mieux établies. Cette naïveté, fondée sur l'absence de connaissances spécifiques, permet d'autant plus facilement de mobiliser et de justifier le recours à tout un registre de compétences tacites par les experts en sciences sociales. Les références à cette forme de naïveté peuvent donner lieu à de véritables stratégies rhétoriques, fondée sur la modestie apparente, l'ignorance présumée ou le recours au simple bon sens. Ces registres d'expression permettent de rassurer tout en introduisant sans présupposé des savoirs ou des savoir-faire éprouvés et maîtrisés relevant des sciences sociales.

*« J'ai pris pas mal la parole, souvent pour poser des questions naïves aux spécialistes des sciences dures avec la volonté de comprendre le fond des problèmes sans le bagage nécessaire, pour moi-même et, du coup, pour la société, ce qui est susceptible d'être un enjeu social. J'ai été identifié comme celui qui posait pas mal de questions, mais je crois que cela a été assez utile pour tout le monde, aller dans les détails, vulgariser, mettre en lumière les techniques, le politique et les processus des industriels (...) être un interrogateur faussement naïf pour créer de la cohésion » (expert SHS, GT Nanomatériaux et santé)*

Un expert en sciences sociales argue ainsi de sa naïveté pour s'autoriser à remettre en perspective les dynamiques observées au sein du groupe, parmi les autres experts, le cas échéant en proposant de nouvelles orientations. Dans le même esprit, un expert en sciences sociales peut, et toujours en vertu de sa naïveté dans le domaine étudié, mobiliser des cas extérieurs lui permettant plus facilement de poser par analogie un problème qu'il juge pertinent pour aborder les questions débattues. Une culture sociologique plus large, dans le domaine des risques ou de la santé publique par exemple, pourra être utilement mobilisée pour formuler ou reformuler des enjeux portant initialement sur des sujets plus précis, à propos desquels les connaissances manquent cruellement. Autrement dit, l'absence ostensible de connaissance peut être investie pour mobiliser des connaissances génériques ou des savoir-faire pertinents, à partir desquels un expert en SHS pourra contribuer de manière structurante à la dynamique d'un groupe. L'étude conduite pour analyser la problématique des retardateurs de flamme illustre cette situation. Alors qu'il n'existe pas de travaux portant spécifiquement sur cette question, la connaissance de mécanismes généraux de production d'ignorance, impliquant très souvent l'industrie du tabac, permet d'éclairer à l'aide de compétences génériques sur la dynamique des problèmes publics la genèse des questionnements formulés à propos des retardateurs de flammes.

Comme l'extrait d'entretien ci-dessus donne à voir, cette stratégie de la naïveté plus ou moins explicitement revendiquée par les experts SHS apparaît d'autant plus légitime aux yeux des autres membres du GT que ceux-ci perçoivent le profit qu'ils peuvent en tirer collectivement. L'expert naïf peut en effet contraindre les autres experts à prendre leurs distances avec leur jargon disciplinaire, rendant de ce fait leurs connaissances plus facilement disponibles et préparant le terrain pour la rédaction d'un rapport mis à portée de groupes sociaux intéressés sans renoncer à la rigueur scientifique.

### **Les stratégies de connaissance**

A l'opposé des deux stratégies fondées sur l'utilisation d'un certain degré d'ignorance, un deuxième ensemble de stratégies déployées par des experts en sciences sociales vise à faire émerger de nouvelles connaissances. Ces dernières peuvent être de deux types : une stratégie consiste à produire des connaissances spécifiques, portant sur le sujet expertisé ; tandis qu'une autre se traduit plutôt par un apport méthodologique, plus générique.

La production de connaissances spécifiques permet à l'expert en sciences sociales de faire valoir sa légitimité auprès d'autres experts, avec lesquels il partage une connaissance de l'objet. Cette stratégie a d'autant plus de chances d'être efficace que les connaissances produites apportent, idéalement en temps réel, la preuve de leur robustesse et de leur pertinence. Le caractère processuel, étalé dans la durée, de la production de connaissances originales, introduites au cours de l'expertise, permet en outre d'attester aux yeux des autres experts l'intérêt des connaissances produites. Ces connaissances apparaissent inédites par différenciation avec un constat préalable de méconnaissance. Ces connaissances sont en outre fondées sur des protocoles de recherche dont les termes sont explicités et ont quelque chance



de paraître familiers aux spécialistes d'autres disciplines, réputées plus dures : en sciences sociales comme dans d'autres sciences, la formulation d'hypothèses, la définition de protocoles de recherche, le recueil et la comparaison de données ainsi que la mise en perspective des conclusions obéissent à des canons logiques. Ces éléments peuvent être partagés et faire le cas échéant l'objet de questions ou de critiques.

C'est en privilégiant ce type de démarche que l'expert en sciences sociales du GT Bien-être animal a cherché à renforcer sa légitimité au sein du groupe. Faisant le constat d'une réelle difficulté à prendre part aux débats, souvent très techniques, sur l'organisation de l'abattage, il a éprouvé la nécessité de susciter auprès de l'Agence et des autres membres du groupe de travail un protocole de recherche sociologique portant sur l'organisation des conditions d'abattage en France. Il espérait ainsi acquérir un plus grand degré de familiarité avec les problématiques du groupe et fonder plus facilement d'éventuelles interventions sur des connaissances spécifiques précisément établies, reconnues comme telles par les autres membres du groupe.

*« Comme je ressentais bien la difficulté de participer aux débats, très techniques, entre vétérinaires et éthologistes sur les normes devant s'appliquer aux conditions d'abattage, j'ai cherché à définir un objet d'étude sociologique, à partir duquel je pouvais plus facilement prendre part au travail du groupe. Cela me permettait aussi de produire un travail pouvant donner lieu à une valorisation plus académique, correspondant à mes intérêts de recherche. C'est donc moi qui suis allé voir l'Unité Risques et société en proposant de faire une CRD. Et j'ai été suivi et accompagné dans ce sens » (expert en sciences sociales, GT Bien-être animal)*

De fait, après le temps nécessaire à la conduite de la recherche, l'expert s'est impliqué plus souvent qu'auparavant dans les séances de travail et dans les échanges entre experts, y compris lorsque ces derniers présentaient un caractère technique, dont les ressorts étaient entretemps devenus plus familiers et parfois plus contestables aux yeux de l'expert en SHS. Il est à noter que cette stratégie, développée au sein du groupe de travail, conduit à en impliquer les membres, qui deviennent les témoins et le cas échéant les juges de l'apport de connaissances. Dans le cas mentionné, un comité de pilotage de l'étude a par exemple été constitué au sein du GT, en associant certains de ses membres parmi les plus investis, à commencer par son président. Ce comité avait pour fonction d'accompagner la progression de la recherche, mais il servait aussi d'espace de réception des résultats, produits de manière largement indépendante du comité de suivi aux dires des experts concernés. Cette démarche plaçait enfin la conduite de la recherche sous une forme de supervision distante de l'expert par l'ensemble du groupe de travail, dont les membres pouvaient ainsi apprécier, ou au contraire critiquer, les modes d'investigation mis en œuvre, tout en se familiarisant avec eux.

Proche de cette troisième stratégie, consistant à produire des connaissances originales dans un groupe de travail, une quatrième stratégie vise à compenser une absence de connaissances par la production de principes méthodologiques formels, eux-aussi fondés sur une expertise en sciences sociales. La méthode est alors privilégiée par rapport aux contenus originaux. Cette stratégie a déjà été évoquée lorsque nous avons décrit différents registres de production des connaissances. Ce qu'il importe ici de souligner est son caractère stratégique : au-delà de sa consistance propre, la démarche prend en compte les attentes d'autres acteurs, auprès desquels l'expertise en sciences sociales cherche à gagner une légitimité. A travers un travail méthodologique de formalisation, l'expertise en sciences sociales endosse en particulier des modes de travail valorisés au sein de l'Agence, aussi bien que dans certaines communautés d'experts issus des sciences « dures », qui valorisent un certain degré de formalisation de leur démarche, de leurs raisonnements ou de leurs résultats. Cette démarche vise plus ou moins délibérément à rendre compatibles l'apport des sciences sociales avec un environnement dans

lequel leur légitimité est sinon contestée, du moins questionnée. Dans l'exemple déjà évoqué, relatif au sous-groupe Incertitude et société du GT Perturbateurs endocriniens, il s'agissait de comprendre les phénomènes de convergence d'un groupe de travail à partir de points de vue hétérogènes grâce à un référencement systématique des rapports à l'incertitude, jusqu'à l'établissement d'une typologie. Quel que soit l'intérêt propre de cette démarche (qu'il n'est pas question de discuter ici), elle conduit, comme la stratégie précédente, à exposer au GT les ressorts méthodologiques de la proposition, dans l'espoir de partager avec les autres experts associés à l'expertise des présupposés scientifiques communs, de nature à réduire la distance présumée entre les sciences sociales et les autres sciences. Cette stratégie présente aussi le risque de voir cet espoir déçu, le cas échéant au nom des exigences de la formalisation valorisées par cette stratégie de légitimation.

### Les stratégies de la critique

Enfin, un dernier groupe de stratégies ne vise ni à faire état de non connaissances, ni à produire de nouvelles connaissances, en termes de contenus originaux ou de méthodes. Elle consiste à adopter un point de vue critique, le plus souvent constructif, conduisant l'expert en sciences sociales à mettre en œuvre une forme de réflexivité sur le travail réalisé au sein du groupe. Ces stratégies se fondent plus explicitement que les précédentes sur un registre réflexif, voire explicitement critique, plutôt que sur l'idée d'apporter une contribution sous forme de connaissances. Là encore deux stratégies différentes peuvent être distinguées.

La première conduit à adopter une posture critique. Elle présente quelque risque du point de vue de la légitimité, dans la mesure où le point de vue extérieur adopté conduit à un recul critique dans lequel les autres membres du groupe ont toutes les raisons de ne pas se reconnaître. L'élaboration d'un tel regard sur un groupe de travail peut cependant apporter des éclairages inédits sur ces dynamiques. Un expert peut proposer une vision du groupe ou de ses dynamiques de nature à rendre compte de débats internes, ou d'évolutions progressives dans les positions du groupe. Il peut aussi identifier et rendre plus explicite l'existence d'avis minoritaires. Dans les cas les plus extrêmes, cette démarche peut conduire à un tel écart entre l'expert en sciences sociales et le reste du groupe que l'expert est logiquement conduit à s'en dissocier, au point d'assumer une position marginale ou de sortir du groupe, voire plus radicalement encore des démarches d'expertise elles-mêmes. Certains courants des SHS excluent au demeurant des formes de participation à l'expertise, notamment à l'expertise gouvernementale, qu'ils considèrent comme une forme de compromission.

La posture critique n'est cependant pas nécessairement incompatible avec la dynamique d'un groupe de travail. Elle peut être mise en œuvre dans une perspective plus constructive lorsque la démarche du groupe et les productions de ses experts sont éprouvées par une position critique, pour en sortir le cas échéant renforcée. La stratégie mise en œuvre est alors fondée sur la notion d'épreuve, dans un sens proche de celui que lui donne la sociologie pragmatique. Les critiques produites au sein du groupe de travail par un effort de mise à distance, de comparaison ou de même de déconstruction qui peut être systématique des savoirs en présence, des méthodes ou des conventions adoptées, peuvent au bout du compte renforcer les exigences pesant sur les productions du groupe de travail. Prise au sérieux, la critique formulée par les sciences sociales peut alors contribuer à une meilleure qualité des argumentations et du travail lui-même. A tel point que la posture critique, qui peut facilement passer pour une prise de distance, apparaît aussi comme une contribution indirecte, le cas échéant très constructive du point de vue des capacités du groupe à élaborer ses conclusions de manière robuste. Les stratégies de l'épreuve assument un rapport antagonique avec certaines composantes de l'expertise, moins cependant pour en nier purement et simplement la pertinence et la légitimité, que pour en éprouver la résistance. Selon les cas, des éléments

passés au crible d'une épreuve s'avéreront suffisamment robustes, ou au contraire trop fragiles, pour pouvoir être retenus, ce qui améliorera finalement le contenu de l'expertise. Le GT Nanomatériaux illustre ce type de situations. Alors qu'une part des débats relatifs à ces technologies tient aux promesses économiques dont elles sont créditées, l'expertise en sciences sociales a souligné que l'argumentation économique relevait davantage d'une rhétorique générale et peu fondée empiriquement en faveur des technologies que d'une évaluation économique robuste. En contribuant à la critique d'arguments économiques douteux, l'expertise en sciences sociales contribue indirectement à renforcer la robustesse des conclusions du groupe. Dans le même GT, et selon des principes analogues, les échanges entre spécialistes en sciences sociales et experts des sciences dures conduisent à questionner certaines conventions utilisées dans les modèles de risque ou certaines solutions qui ne peuvent constituer que des hypothèses dans le cadre de la synthèse proposée.

### **Combinaison des stratégies et acculturation des experts SHS**

Fondées sur des stratégies d'ignorance, de production de connaissances ou sur des perspectives critiques, les stratégies de légitimation appellent plusieurs commentaires transversaux. En premier lieu, loin d'être exclusives les unes des autres, ces stratégies sont souvent combinées en pratique. Nous ne les avons isolées qu'à des fins analytiques. Dans les groupes de travail observés, les situations d'ignorance constatées au terme d'une exploration bibliographique peuvent ainsi s'articuler à des postures faussement naïves, qui permettent de mobiliser des compétences à même de structurer une dynamique de groupe. Les stratégies d'ignorance appellent elles-mêmes, en guise de réponses logiques, des stratégies de production de connaissance, portant sur des objets précis ou mettant en œuvre des démarches méthodologiques plus formelles. Enfin, les efforts pour combiner ces stratégies nécessitent un certain degré de réflexivité, qui peut être elle-même érigée en principe de méthode, au point d'alimenter des stratégies critiques précédemment évoquées.

Combinées entre elles, ces stratégies aboutissent à des résultats contrastés, loin d'être toujours et unanimement salués. Pour le formuler autrement, les stratégies de légitimation peuvent échouer, ce qui n'a rien d'étonnant au regard de leur raison d'être : elles sont d'emblée déployées pour surmonter un défaut de légitimité. Plusieurs exemples rendent compte des limites et des difficultés parfois rencontrées, sans qu'il faille d'ailleurs tirer de ces échecs de jugement trop hâtif et unilatéral.

Les efforts déployés dans le GT Bien-être animal pour produire de nouvelles connaissances aboutissent par exemple à des effets contrastés. Alors que la connaissance des conditions d'abattage est plus précisément décrite au terme de l'étude, et qu'elle peut être portée à la connaissance du groupe de travail, ses membres ne manquent pas de s'interroger sur le statut à donner à cette production. Elle relève manifestement des thématiques d'intérêt du groupe, mais elle est le fait d'un expert au sein du groupe, et non du groupe lui-même. Le document de synthèse est dès lors porté à la connaissance du groupe, sans pouvoir véritablement être approuvé. De plus, les éléments présentés par l'expert SHS apparaissent certes intéressants, et sans doute pertinents du point de vue des sciences sociales tel que se les représentent les autres experts, mais ils sont néanmoins difficiles à incorporer au travail du groupe. Incidemment, les membres du GT trouvent les conclusions sinon complexes, du moins présentées dans un langage qui ne leur est guère familier, et qu'il n'est pas facile de rapprocher du style habituellement adopté par une Agence d'expertise sanitaire. En un mot, si la stratégie de production de connaissances originales permet à l'expert de « gagner sa place » dans le groupe de travail, cette place reste ambiguë et le statut des sciences sociales incertain, voire contestable aux yeux de certains experts.

Selon des principes équivalents, la démarche mise en œuvre par l'expert en sciences sociales ayant cherché à formaliser l'incertitude dans le sous-groupe Incertitudes et société du GT Perturbateurs endocriniens se heurte à des difficultés du même ordre. Tout en parvenant à spécifier son rôle, et à l'adosser à des connaissances en sciences sociales, la stratégie privilégiée par l'expert se heurte aux critiques que d'autres experts formulent précisément sur le terrain de la méthodologie et de la formalisation, dont les expressions leurs paraissent inadéquates. Ceux-ci lui reprochent en outre une démarche solitaire qui ne permet pas de les intéresser à la mise au point de la démarche.

Malgré les résultats mitigés que révèle l'analyse des groupes de travail, il serait trop hâtif, voire exagéré de tirer des conclusions unilatéralement négatives de ces observations. Quelle que soit leur réussite, ces stratégies de légitimation ne sont pas sans effets. Ces effets ne doivent pas être appréciés à l'aune des seuls résultats visés par les experts et effectivement obtenus dans les groupes de travail, qui peuvent être effectivement modestes au regard des attentes. Ils doivent aussi être considérés du point de vue plus large des processus induits à cette occasion, qui apparaissent eux plus encourageants. Quelles que soient leurs formes, les stratégies de légitimation conduisent les experts en sciences sociales à partager des connaissances et des savoir-faire avec d'autres experts, dans des proportions parfois importantes, en particulier lorsque les contributions des SHS apparaissent insuffisamment convaincantes et qu'elles doivent être discutées, critiquées et le cas échéant mises de côté ou même rejetées. De la même manière que le recours aux sciences sociales met en perspective d'autres savoirs ou expertises, la mise en œuvre des stratégies de légitimation oblige d'autres acteurs à considérer réciproquement les sciences sociales, fût-ce pour les critiquer et les rejeter. Ces échanges favorisent une acculturation réciproque, d'autant plus notable qu'elle peut être observée à l'échelle d'une pluralité de groupes de travail, laissant envisager un processus actuellement en cours de diffusion au sein de l'Agence.

### **3.2. Des résultats à consolider**

Les experts en SHS travaillant dans les GT étudiés ont besoin de légitimer leur intervention pour pouvoir exercer leurs compétences. Cependant, si leur place n'est pas toujours facile à trouver, d'une façon générale l'on peut noter une évolution marquante de l'Agence.

#### **L'irréversibilité du recours aux sciences sociales ?**

Malgré les appréciations positives ou les observations concrètes, les SHS n'en font pas moins l'objet, sur le plan discursif, d'une série de critiques persistantes, énoncées dans un contexte plus ou moins bienveillant.

Le temps nécessaire aux sciences sociales, pour partager le vocabulaire, l'expression, comprendre les postures, les problématiques, etc., est important. Il peut donc paraître quelque fois incompatible avec le temps de l'expertise, nécessairement restreint voire revêtant quelque fois un caractère d'urgence.

Les raisonnements ne sont pas toujours accessibles facilement et demandent une concentration pour qui n'y est pas habitué. Le vocabulaire, comme celui de toute discipline peut paraître hermétique alors même que les concepts peuvent sembler simples ou revêtir un caractère « d'évidences ».

Les sciences sociales sont plurielles. Même à l'intérieur d'une seule discipline, que ce soit en économie, psychologie, philosophie, sociologie, etc., peuvent coexister des écoles, des approches, des concepts différents. Les approches micro ou macro ne s'intéressent pas aux

mêmes phénomènes ni ne produisent les mêmes résultats. En bref, le paysage est complexe et confus. Cela peut ne pas paraître rassurant à des tenants de sciences censées pouvoir faire la synthèse sur les travaux ou les résultats de l'ensemble de la discipline.

Plusieurs éléments attestent aujourd'hui une irréversibilité de l'association des sciences humaines et sociales aux travaux de l'Agence. Il va désormais de soi que sur un certain nombre de sujets, dans un certain nombre d'instances, elles doivent être convoquées. On n'imagine plus lancer des expertises sur des sujets controversés, comme peuvent l'être les nanomatériaux par exemple, ou les radiofréquences sans associer des représentants de ces disciplines. De même, il semble naturel de faire appel aux sciences humaines et sociales dans des domaines nécessitant de mieux cerner des comportements ou des pratiques — on pense par exemple à l'information aux consommateurs ou aux expositions des agriculteurs aux pesticides. Cette évidence est l'indicateur d'une évolution dans les manières d'organiser l'expertise au sein de l'Anses.

*« J'ai été un peu surpris, je n'ai pas bien compris ce qu'ils (les experts SHS) venaient faire là (...). Maintenant c'est révolu, je trouve indispensable les SHS dans le groupe Nano » (toxicologue GT Nanomatériaux et santé)*

La direction a depuis plusieurs années été sensible à la nécessité de recourir aux sciences sociales. Elle a décidé de leur faire une place au sein de l'Agence, alors même que les missions spécifiques qui leur étaient confiées restaient peu claires. La direction s'est efforcée de mobiliser les sciences sociales dans des contextes organisationnels internes où leurs usages étaient parfois contestés. Elle a notamment soutenu une diffusion des sciences sociales auprès de composantes de l'Agence dont les activités d'expertise n'étaient pas facilement compatibles à un tel recours aux sciences sociales, en raison du caractère réglementaire de certaines activités par exemple. Ce faisant la direction a favorisé le partage de valeurs communes, incluant le recours éventuel aux sciences sociales. Sans être toujours assorties de modes opératoires précis, ces valeurs contrastent avec une vision alternative de l'expertise, plus volontiers retranchée derrière une conception positiviste de la science. Les choix de la direction de l'Agence apparaissent aux acteurs interrogés comme un élément important de la légitimité qu'ils reconnaissent aux sciences sociales, sans toujours comprendre ce qu'elles recouvrent au juste.

*« La direction souhaite que les groupes de travail aient recours aux sciences sociales. Nous avons dans notre groupe un sociologue, ce qui est une très bonne chose, cela apporte des éclairages complémentaires, dont on ne disposerait pas autrement » (Président de groupe de travail)*

*« C'est clairement une volonté de la direction, d'introduire les sciences sociales. C'est une bonne chose. Cela permet d'avoir une vision plus large, donc c'est très bien...  
- Et cela apporte quels éléments nouveaux, plus précisément ?  
- Je ne peux pas vous en dire tellement plus à ce stade. Je ne connais pas bien le domaine. On se demandait d'ailleurs avant l'entretien ce que l'on pourrait bien vous dire à ce sujet, et c'est vrai que pour nous c'est assez nouveau » (agent de l'Anses)*

Le présent travail n'a pas porté sur les agents de l'Anses ou sur les unités suivant les groupes de travail au sein de la direction de l'Évaluation des risques. Cependant, plusieurs d'entre eux ont été rencontrés lorsqu'ils avaient des fonctions au sein des groupes de travail. En outre, les membres de l'équipe du CSO ont eu l'occasion à diverses reprises d'être en contact ou de collaborer avec des responsables ou membres d'unités. Sans rentrer dans le détail des parcours, l'on peut noter l'existence de personnes qui ont une double formation. Or, comme

cela a été montré<sup>17</sup>, un double cursus scientifique et de sciences sociales constitue la meilleure façon d'être favorable et d'ouvrir les évaluations de risques aux sciences sociales. Ensuite, plusieurs unités ont été confrontées à des thématiques particulièrement sensibles comme les radiofréquences, les nanomatériaux, la pollution de l'air extérieur ou intérieur, les pesticides, etc. Ces situations les ont amenés à interroger ainsi qu'à côtoyer des représentants de sciences sociales lors de conférences, colloques, réunions publiques, ou dans le cadre de la CRD passée avec le GSPR<sup>18</sup>. Ils ont pu juger sur pièce du caractère souvent incontournable des apports des SHS pour comprendre les contextes, les dynamiques sociales, la construction du problème, ou les comportements qu'ils jugeaient jusque-là « irrationnels » des acteurs. Un travail méthodologique précédent<sup>19</sup> a permis de fournir un guide pour les aider à mieux cerner le type d'apports susceptible d'être attendu des SHS au cours du travail d'expertise.

Pour autant, toutes les composantes de l'Anses ne sont pas encore convaincues dans les mêmes proportions de l'intérêt d'associer les sciences sociales, en particulier celles qui procèdent de missions réglementaires.

De manière plus opérationnelle, la direction a confié à l'Unité Risques et société le soin d'organiser le recours aux sciences humaines et sociales. Les membres de l'Unité ont pu mettre en œuvre des efforts continus pour promouvoir l'usage des sciences sociales depuis la création de l'Agence. Le mandat confié à l'Unité Risques et société a permis à ses membres d'organiser un ensemble d'activités et de contributions favorables à la visibilité des sciences humaines et sociales auprès d'autres acteurs impliqués dans l'expertise, internes ou externes à l'Agence. Des événements organisés autour de présentations de sociologues, d'historiens, de politistes ou de juristes ont parfois attiré un public important, à l'extérieur mais aussi au sein de l'Agence. Des agents ont contracté l'habitude d'interagir dans leurs pratiques professionnelles avec des représentants des sciences sociales. Pour nombre d'acteurs interrogés, l'Unité Risques et société a réussi, par son implication continue, à faire valoir l'utilité et l'intérêt des sciences humaines et sociales, y compris dans des domaines où cela n'allait pas de soi. Elle est parvenue à convaincre de la pertinence de ces disciplines dans le traitement de saisines qui, quelques années plus tôt, se seraient déroulées sans elles. Elle est à l'origine de la constitution d'un groupe de travail dédié aux SHS. Elle intervient de manière parfois directe dans la production de connaissances pertinentes pour l'Agence. Parmi les cas sur lesquels nous avons travaillé, elle a joué un rôle décisif dans la production du rapport sur les retardateurs de flammes par exemple. Elle a directement pris en charge la production d'une analyse du rôle des associations mobilisées dans le domaine du bien-être animal. Elle occupe une place décisive dans la mise en place de conventions de recherche et développement avec des chercheurs en sciences sociales. C'est par exemple dans ce cadre qu'elle a rendu possible le travail sur les pratiques d'abattage. A l'extérieur de l'Agence, l'Unité a noué des partenariats durables avec des institutions académiques (au sein de Sciences Po, de l'Ehess ou de l'Ecole des Mines, pour ne citer que quelques institutions). Ces relations ont permis d'animer un réseau de chercheurs en sciences sociales préalablement sensibilisés aux thématiques d'intérêt pour l'Agence.

---

<sup>17</sup> Wendling, C. « Incorporating Social Science in Public Risk Assessment and Risk Management Organisations », *European Journal of Risk Regulation*, April. 2014, Vol.5, n°1, pp.7-13.

<sup>18</sup> [https://www.anses.fr/fr/system/files/GSPR\\_CRD\\_2011-08.pdf](https://www.anses.fr/fr/system/files/GSPR_CRD_2011-08.pdf)

<sup>19</sup> Benamouzig, D., Borraz, O. Jouzel, J.N., Salomon, D. « Contribution opérationnelle des sciences sociales à l'expertise en santé alimentation environnement travail », *Contrat de recherche et développement, ANSES-FNSP*, 2013. Benamouzig, D., Borraz, O. Jouzel, J.N., Salomon, D. « A sociological Check List for Assessing Environmental Health Risks », *European Journal of Risk Regulation*, April 2014, Vol.5, n°1, pp.36-45.

Dorénavant, la présence d'experts en sciences humaines et sociales dans des groupes de travail, mais aussi dans une instance comme le Conseil scientifique de l'Agence, est acquise dans son principe. S'il est difficile d'isoler des effets propres à la participation des sciences humaines et sociales aux groupes de travail, leur contribution apparaît significative dans le traitement de certaines saisines ou dans la rédaction de rapports. Les cas analysés suggèrent que le travail de l'Agence sur les nanomatériaux, l'information du consommateur sur les risques microbiologiques ou sur les retardateurs de flamme a été sensiblement influencé par la présence d'experts en sciences humaines et sociales. Ces influences constituent des vecteurs d'une acculturation des experts participant aux activités de l'Anses, ainsi qu'aux manières de s'exprimer, de formuler des questions, de définir des problèmes. Si les experts en sciences sociales constituent encore parfois une source d'incompréhension ou d'exaspération pour des experts issues d'autres disciplines, leur association aux missions de l'Anses n'est pourtant plus remise en cause.

Au vu des entretiens, le rapport sur les retardateurs de flammes semble avoir constitué un « tournant ». Il semble avoir apporté la démonstration de ce dont étaient capables les sciences humaines et sociales lorsqu'elles s'emparaient d'un objet sur lequel elles n'étaient pas particulièrement attendues. L'accueil favorable dont ce travail a bénéficié au sein de l'Agence et à l'extérieur, auprès d'experts aussi bien que de représentants des pouvoirs publics a renforcé la crédibilité du recours aux sciences sociales. Cette contribution a illustré l'intérêt d'un questionnement critique sur les préalables d'une expertise, d'une réflexion sur les conditions d'émergence d'une thématique, tout en soulignant des enjeux sous-jacents, non immédiatement visibles, tels que l'importance des intérêts en présence et des stratégies poursuivies par différents acteurs. Le rapport a conforté aux yeux de plusieurs experts et agents de l'Anses l'utilité d'un recours aux sciences sociales et plus spécifiquement de l'analyse d'une saisine en référence à son contexte économique, social et politique.

### Les productions observées

Au-delà de ces considérations encore restrictives, l'analyse des groupes de travail montre que la présence des experts en sciences sociales se traduit par différentes formes de production – ce qui en soi constitue déjà un résultat notable.

Pour les sujets les plus ciblés, les représentants des SHS ont pu produire au moyen d'une CRD (Bien-être animal) ou avec l'appui de l'Unité Risques et société (retardateurs de flamme) des connaissances spécifiques. Dans le premier cas, le rapport issu de la CRD n'avait pas vocation à être intégré dans le rapport produit par le groupe. Mais dans le second, il a permis à l'Agence de reformuler la saisine et la question soulevée.

Pour le GT Nanomatériaux et santé, l'apport des SHS est particulièrement visible. Le rapport d'avril 2014 faisant le point sur les connaissances comprend dans son titre même une référence aux enjeux liés aux nanomatériaux ainsi qu'une partie entière consacrée à l'environnement socio-économique et réglementaire. Des problématiques caractéristiques des SHS comme le questionnement de la séparation entre l'évaluation et la gestion y figurent en bonne place, malgré la réticence initiale d'autres participants. Ces passages ont fait l'objet de négociations pendant ces moments d'épreuve auxquelles il a été fait référence et le groupe a finalement accepté de les insérer. Enfin, deux annexes (questions éthiques, réglementation) sont entièrement consacrées à des thématiques des SHS.

L'apport des experts SHS du GT sur l'information du consommateur sur les risques microbiologiques dans l'alimentation est aisément identifiable, en raison du caractère explicitement segmenté entre sciences sociales et microbiologie dans le rapport intermédiaire

du groupe. Dans cette configuration, on voit que les experts SHS sont à même de jouer le jeu d'une expertise relativement normée, sur la base d'une revue de la littérature dont les règles sont formalisées. Dans une perspective plus dynamique, on voit aussi que certains experts SHS sont à même de convertir la rareté des données disponibles dans leur champ en une opportunité pour orienter les travaux du GT vers les frontières de l'expertise et de la production originale de connaissances.

Dans le cadre du sous-groupe Incertitudes et société, les productions prennent deux formes. D'une part, un rapport d'appui scientifique et technique dans lequel sont présentés la méthode et les résultats des auditions réalisés avec de personnalités extérieures sur le thème des incertitudes en lien avec les perturbateurs endocriniens. Si ce rapport ne semble pas avoir exercé d'influence sensible sur les travaux du GT Perturbateurs endocriniens, en revanche il constitue un modèle à suivre pour d'autres GT qui souhaitent se lancer dans un travail d'audition pour compléter les connaissances disponibles. D'autre part, une grille d'évaluation a été élaborée, pour mieux rendre compte et mesurer les incertitudes produites par les experts lorsqu'ils se prononcent sur des perturbateurs endocriniens. Cette grille a été l'objet de débats au sein du sous-groupe puis du GT, en raison de faiblesses méthodologiques dénoncées par des modélisateurs. Les réflexions et travaux engagés ont depuis été repris par le GT Méthodologie de l'expertise.

Le GT SHS a pu écrire et présenter son rapport sur les retardateurs de flamme en faisant évoluer l'approche même de l'Anses sur le cadrage de l'expertise. Le sous-groupe sur les Incertitudes du GT Perturbateurs endocriniens a également terminé son rapport mais les conditions mêmes de sa production ont en partie rendu difficile l'appropriation de son contenu. Le transfert au sein du groupe Méthodologie de l'expertise, favorisera une nouvelle prise en charge. Quant aux trois autres groupes étudiés dans le cadre de la présente CRD, ils n'avaient pas encore produit leur rapport définitif.

Il aurait également été intéressant d'interroger les rédacteurs des avis résultant de ces GT pour apprécier l'influence ou l'importance prise par l'apport des experts en sciences sociales dans leur élaboration. Ainsi, l'avis sur les nanomatériaux, remarqué pour sa fermeté à l'égard des industriels (demandant l'intégration dans le règlement CLP) fait référence à une série de considérations qui sont plutôt du ressort de l'analyse des SHS que des sciences dures. Pour autant, il n'est pas possible au vu du travail réalisé, de pouvoir confirmer cette influence.

Si l'on croise les types d'enjeux qui prévalent (en reprenant la distinction présentée en 2.1) avec la situation des experts SHS dans les groupes (isolés ou à plusieurs), il ressort que les types de productions peuvent se ranger en trois catégories.

	Accompagnement d'un champ d'expertise émergent	Déconfinement d'un champ d'expertise existant
Expert SHS isolé	Perturbateurs endocriniens → L'expertise détachée	Bien-être des animaux → L'expertise détachée
Plusieurs experts SHS	Nano → L'expertise intégrée	Information du consommateur → L'expertise encadrée



Lorsque l'expert SHS est isolé au sein de son groupe de travail, ses productions demeurent détachées du travail produit par les autres experts. Cela ne signifie pas qu'elles n'ont aucune valeur ni utilité, mais témoigne simplement de ce que le groupe n'est pas parvenu à les intégrer dans son rapport final.

Lorsque les experts SHS sont plusieurs et participent à un groupe de travail dont l'enjeu est la structuration d'un champ d'expertise émergent, leur contribution est intégrée dans le travail produit par le groupe. Ici, les effets de nombre se combinent vertueusement avec le caractère initialement ouvert de la saisine pour permettre aux sciences sociales de négocier leur place et leur contribution, en accord avec les autres experts.

Enfin, lorsque les experts SHS sont plusieurs mais qu'il est attendu de leur participation qu'elle contribue à déconfiner un champ existant, on observe une forme d'expertise encadrée, au sens où bien que faisant partie du rapport final, elle est clairement délimitée. On peut penser que ce caractère encadré, qui répond aux objectifs de la saisine, constitue aussi une première étape dans l'acceptation par les autres experts d'une présence en sciences sociales.

Il est évidemment impossible de généraliser à partir d'un si petit nombre d'observations. Mais on peut cependant en déduire qu'une contribution des sciences sociales a d'autant plus de chances de produire des effets que les experts SHS sont plusieurs et que la saisine vise à structurer un champ d'expertise émergent. Il convient bien évidemment de tenir compte aussi des spécificités liées aux sujets.

## 4. Perspectives

Les résultats de l'enquête suggèrent l'existence d'un processus d'acculturation aux sciences sociales au sein de l'Agence, aussi bien auprès de ses agents que des experts externes. S'il a été possible d'apprécier dans certaines productions des groupes de travail un apport des sciences sociales, il reste difficile de les mesurer de façon précise. Une familiarité avec les SHS peut cependant être observée : elle va au-delà d'une simple acceptation de la présence de ces disciplines au sein de l'Agence. Elle s'accompagne d'un caractère d'évidence et tend, dans certains contextes, à devenir une habitude de travail avec les sciences sociales.

Pour autant, une certaine confusion règne encore quant aux contenus des dites SHS et aux attentes exprimées à leur égard autant qu'à leurs éventuels apports. Les objectifs qu'on leur assigne sont très variés et restent souvent implicites. Si ce flou n'empêche pas le processus d'acculturation, il nuit à une meilleure intégration des sciences humaines et sociales dans les activités de l'Anses. Aussi suggérons-nous dans cette dernière partie des pistes d'évolution, destinées à clarifier ce qui peut être attendu et demandé aux sciences humaines et sociales, notamment par la direction de l'Anses. Ces éléments pourraient aussi situer le travail de l'Agence dans le domaine des sciences sociales à l'échelle européenne, comme en témoigne l'intérêt porté à la démarche française au sein du Paris Risk Group constitué en 2013.

### 4.1 Des attentes sans cibles ?

Au-delà de l'évidence d'un recours possible aux sciences humaines et sociales, les raisons exactes justifiant cet usage restent peu explicitées. Cette situation reflète une ambiguïté plus générale, relative aux objectifs de la direction de l'Agence en matière d'expertise en SHS. Si les efforts accomplis pour les intégrer dans les activités de l'Agence sont incontestables, et probablement irréversibles, il reste en général difficile pour les acteurs les plus directement impliqués de cerner ce qui est effectivement attendu de la contribution des sciences sociales. S'agit-il de compléter le travail d'expertise en élargissant le spectre de compétences associées à l'expertise ? Ou bien s'agit-il plutôt de faire évoluer les formes de ce travail d'expertise ? S'agit-il encore d'assumer une spécificité française en se démarquant d'expertises produites dans d'autres Agences européennes, le cas échéant sur les mêmes sujets ? Peut-être s'agit-il aussi de recourir aux sciences sociales pour faire face ou pour prévenir de possibles contestations issues de groupes organisés ? Si ces objectifs généraux sont parfois mentionnés, voire assez précisément imputés à la direction de l'Agence, ils ne s'inscrivent pas dans le cadre d'une stratégie partagée, au sein de l'Agence ou des GT, dans laquelle ces objectifs seraient mentionnés ensemble et de manière quelque peu hiérarchisée. Dans le même ordre d'idée, et au regard de la place qu'occupent les sciences humaines et sociales dans le fonctionnement de l'Agence, il reste difficile pour les agents interrogés de préciser quelles sont les évolutions attendues, souhaitées ou projetées. Alors que la volonté de l'Agence de promouvoir ces disciplines est assez clairement perçue, les attendus de cette promotion restent incertains.

L'Agence a déjà montré sa volonté ; cependant les enjeux évoluent avec ses missions ou le contexte administratif et politique dans lequel elle s'inscrit. L'Anses ne pourra faire l'impasse d'une réflexion stratégique plus poussée en interne pour orienter de manière plus délibérée l'intervention des SHS et en tirer un meilleur parti. Partant de l'analyse des contextes des experts en sciences sociales et les stratégies mises en œuvre dans les GT, des pistes de réflexion peuvent être proposées.

## 4.2 Reconnaître la singularité des sciences sociales

Les experts en sciences sociales mettent en œuvre des stratégies de légitimation fondées sur les connaissances et les compétences qu'ils peuvent mobiliser, ainsi que sur l'ignorance qu'ils peuvent partager avec d'autres experts. Construites de manière *ad hoc* dans le cours de l'expertise, ces stratégies peuvent inspirer une démarche plus délibérée de la part de l'Anses, en conduisant à définir des mandats explicites, négociés avec les experts en sciences humaines et sociales. En confiant aux experts SHS la mission de produire une analyse critique d'un processus d'expertise, ou en réalisant une analyse contextuelle fouillée sur la base des connaissances qu'ils ont accumulées, il s'agirait de transformer ce qui était jusque-là une stratégie mise au point de manière locale pour faire valoir un point de vue issu des sciences humaines et sociales dans un groupe de travail en une mission clairement affichée et validée par la direction de l'Agence. De la même manière, en organisant des épreuves conduites par des experts en sciences humaines et sociales de façon à tester la solidité des savoirs mobilisés par les autres experts dans un GT, il s'agirait de légitimer une démarche de sciences sociales tout en validant son importance aux yeux de l'Agence.

Considérées de manière transversale, les stratégies des experts en sciences sociales, aussi bien que les attentes formulées au sein de l'Agence à leur endroit, oscillent entre deux positions, parfois antinomiques. Une première position consiste à entrevoir l'assimilation des SHS aux autres disciplines traditionnellement associées à l'évaluation des risques. Les sciences sociales apparaissent alors comme des sciences comme les autres. Une seconde position insiste au contraire sur leur singularité, qui les empêche de s'apparenter aux autres sciences plus aisément mobilisables dans une visée d'évaluation du risque. Elles sont alors appréhendées comme des sciences différentes des autres.

Cette tension peut être assumée, non par souci de réserver aux sciences sociales un régime dérogatoire par rapport aux autres formes d'expertise scientifique, mais tout simplement parce que, comme cela a été détaillé plus haut, il importe d'associer les sciences humaines et sociales aux activités d'expertise en raison des *connaissances* qu'elles proposent autant que des *compétences* qu'elles mobilisent. Les connaissances produites justifient une intégration au même titre que d'autres sciences dans la production d'expertise. Les compétences dont elles font usage les maintiennent à part, dans une position de relative extériorité, notamment lorsqu'il s'agit d'introduire plus de réflexivité, de favoriser un questionnement des préalables tacites, ou de déconstruire des formulations tenues pour acquises. Lorsque ces compétences sont acceptées et prises en compte dans le travail d'expertise, il a été constaté que l'expertise était plus compréhensive et approfondie, qu'elle sollicitait un spectre plus large de données, ce qui témoigne au passage d'une interaction constante entre les deux registres des compétences et des connaissances. Cette interaction justifie de considérer les sciences sociales comme des sciences à part entière, quoique différentes.

Pour autant, tous les experts en sciences sociales ne sont pas également disposés à intervenir sur ce double registre. Nombreux sont ceux qui entendent d'abord s'inscrire dans une perspective d'apports de connaissance, comparable à celle d'autres experts. D'autres, parfois mal à l'aise avec la position d'expert patenté, adoptent des postures d'emblée plus réflexives et critiques. Souvent, les deux registres se combinent, quoique à des degrés divers et selon des proportions variables en fonction des experts et des moments de l'expertise. Il serait regrettable de ne pas préserver la possibilité de cette double contribution, quitte à placer quelquefois les experts dans des positions inconfortables ou singulières par rapport à celles qu'adoptent d'ordinaire les représentants d'autres disciplines.

Partant de cette reconnaissance d'une singularité des sciences sociales, nous proposons de guider la réflexion de la direction de l'Agence dans trois directions :

- 1) la clarification des attentes vis-à-vis des SHS au sein des groupes de travail
- 2) la consolidation de l'expertise en matière de SHS
- 3) un travail à destination des agents dans les différents départements de l'Agence

Plus généralement, l'Anses pourrait s'interroger sur l'évolution de ses missions pour éclairer au mieux la décision publique en matière de risques sanitaires et notamment s'interroger sur ce qui pourrait être fait au-delà de ces récentes évolutions

### 4.3 Confier des mandats explicites

Un travail de clarification des attentes vis-à-vis des SHS semble pouvoir être engagé au sein de l'Agence. Considérant que l'impulsion donnée par la direction est clairement identifiée par les experts des groupes de travail et par les agents de l'Anses travaillant auprès d'eux, cette clarification pourrait utilement intervenir au niveau de la direction. Cette clarification pourrait se donner pour objectif de préciser les bénéfices espérés de la participation des SHS sur la définition des priorités de l'Agence, sur la qualité des avis rendus, sur la réception des avis, et, plus généralement, sur la manière d'évaluer les risques et de protéger la santé publique. Elle pourrait prendre les formes suivantes :

- d'un point de vue opérationnel, il s'agirait de préciser les apports attendus des SHS dans le cadre d'une saisine ;
- d'un point de vue méthodologique, il s'agirait de se doter d'un cadre de référence partagé spécifiant la place des SHS dans l'évaluation des risques ;
- d'un point de vue stratégique, il s'agirait de produire des éléments de réflexion sur de grands enjeux et évolutions prévisibles auxquels l'Anses devrait se préparer.

Dans cet esprit, un certain nombre d'enjeux pour l'Anses pourraient faire l'objet de mandats plus spécifiques adressés aux groupes de travail, voire à certains de leurs membres, à leur président en particulier :

- enrichir la connaissance dans un (ou d'un) contexte sensible, empreint d'incertitudes, marqué par des controverses, fortement médiatisé, présentant un risque de réputation pour l'Agence ;
- déconfiner un champ d'expertise en l'ouvrant à des disciplines complémentaires afin d'introduire de nouvelles formes de connaissances et d'interrogations ;
- analyser et expliciter les comportements et pratiques d'acteurs concernés par une thématique donnée ;
- maîtriser les nouvelles missions réglementaires de l'Anses ;
- documenter les grandes orientations/options de gestion.

L'identification de ces mandats pourrait s'appuyer sur la grille préliminaire qui ouvre la grille de questionnement sociologique que nous avons produite dans le cadre d'une précédente CRD et que nous reproduisons ici :

	Oui	Non
Une population nombreuse est-elle exposée ?		

La saisine intervient-elle dans un contexte conflictuel ou controversé ?		
La situation peut-elle connaître de rapides évolutions ?		
Y a-t-il un enjeu de réputation pour l'Anses ?		
Les acteurs institutionnels concernés par la saisine sont-ils en désaccord ?		
Des intérêts économiques ou professionnels sensibles sont-ils en jeu ?		
Les pratiques des groupes sociaux concernés sont-elles mal connues ?		
Observe-t-on une forte mobilisation dans l'espace public ?		
L'objet de la saisine est-il marqué par des incertitudes scientifiques persistantes ?		
La situation est-elle marquée par de fortes inégalités sociales ?		

Suivant les réponses apportées à cette grille, la définition plus explicite des mandats adressés aux groupes de travail permettrait à la fois de déterminer la pertinence d'une participation des SHS, les profils disciplinaires souhaités et les questions adressées spécifiquement à ces experts dans le cadre du groupe de travail. Cette participation pourrait faire l'objet en parallèle d'une CRD ou être accompagnée par les services de l'Agence. Quelles que soient les modalités privilégiées, la formalisation de cette contribution portant notamment sur des éléments de contexte viserait à inclure dans les rapports des analyses circonstanciées des contextes de l'expertise, en reprenant par exemple une analyse des dimensions institutionnelles, professionnelles, économiques et sociales susceptibles d'éclairer une saisine, mais aussi en inscrivant le travail des experts dans un contexte mouvant.

#### 4.4 Renforcer la coordination des SHS

Nous avons déjà insisté sur le fait que les experts SHS sont parfois isolés et n'ont pas forcément une très grande expérience de l'expertise. S'ils peuvent bénéficier d'un soutien de l'Unité Risques et société, ils n'ont pas généralement pas de lien avec les experts en sciences humaines et sociales intervenant dans d'autres groupes, qu'il s'agisse de groupe thématiques ou du groupe de travail SHS. Les experts peuvent dès lors avoir l'impression d'intervenir de manière relativement isolée et contingente à une situation particulière, sans nécessairement percevoir clairement des enjeux plus généraux, partagés par des experts en sciences sociales intervenant dans d'autres groupes de travail.

#### La production d'un regard réflexif

Il pourrait être demandé aux experts SHS de revenir de manière réflexive sur le travail réalisé au sein des groupes de travail, en rendant compte de dynamiques observées. Il s'agirait de rendre compte des formes d'échanges et de débats qui s'y sont déroulés, des méthodes de travail envisagées ou employées, des questions abordées ou évacuées, des modalités de construction d'un consensus ou de formation d'une position minoritaire par exemple. Ce type de contribution peut être réalisé de manière plus ou moins approfondie. Il peut se limiter à quelques éléments succincts de compte rendu d'observation ou être plus développé, selon des formes qui peuvent être envisagées par avance. Il peut associer des experts en sciences

humaines et sociales tout en mobilisant aussi les services de l'Agence, notamment si un compte rendu est introduit dans une section de rapport. Il compléterait le travail produit par le groupe en explicitant les processus de fonctionnement, de dissensus, de consensus, etc.

Il est à noter que ce type de contribution réflexive peut être perçu comme potentiellement menaçant, dans la mesure où il apparaît comme un dévoilement du travail réalisé dans un groupe de travail. Il peut même être jugé incompatible avec un certain degré d'indépendance des groupes de travail. Il lève, au moins en partie, une forme d'opacité tacite, qui peut dans certains cas favoriser des dynamiques de convergence qui n'auraient autrement pas lieu. Une démarche réflexive est pourtant de nature à renforcer la transparence. Pour peu qu'elle soit conduite selon des formes adaptées, préservant un certain degré d'anonymat des personnes en particulier, la démarche peut apparaître comme un enrichissement et une plus-value dans le rendu d'un groupe de travail. Un compte-rendu réflexif peut même favoriser une meilleure acceptation des résultats produits par un groupe d'experts, dont on comprend plus directement les modalités de travail ayant conduit à l'expression d'une position. Un compte rendu objective en somme la complexité du travail d'expertise. Il donne à voir la complexité du travail d'expertise et permet de dépasser une vision linéaire ou excessivement pacifiée de ce travail. La manière dont des experts ont validé ou rejeté des données disponibles, ont discuté leur interprétation, et sont finalement parvenus à un accord a plus de chances d'être comprise, ou le cas échéant critiquée sur des bases objectives. Une démarche réflexive permet de souligner des lignes de tensions et de revenir sur les éléments de débat, en explicitant ce qui les sous-tend (par exemple des appartenances disciplinaires). Loin d'affaiblir les conclusions des experts, la démarche est susceptible d'en démontrer la robustesse du travail réalisé, non parce que des procédures sont respectées, mais en raison du travail réalisé à partir des données, connaissances, incertitudes et positions en présence.

### Organiser la transversalité des SHS

Pour mener à bien cette réflexion, il pourrait être envisagé de renforcer la coordination des experts en sciences sociales intervenant dans différents groupes de travail, en organisant des moments d'échanges et de mutualisation des expériences. Plusieurs pistes peuvent être envisagées.

- Dans une optique de retour d'expérience, il pourrait être intéressant de confier à un ou plusieurs experts SHS des GT auxquels ils participent le soin de rédiger un rapport sur la dynamique du groupe. Ce document aurait vocation à faire l'objet d'un usage interne, accompagnant d'autres supports relatifs aux groupes de travail.
- Toujours dans une optique de retour d'expérience, mais cette fois avec une visée publique, une partie du rapport produit par un GT pourrait comprendre un développement court spécifiquement consacré aux dynamiques du groupe, à la manière dont ont été conduits la réflexion et le travail au sein du groupe. Un expert SHS pourrait être associé à la rédaction d'un tel document, dont la rédaction serait soumise à la validation du groupe.
- Parallèlement, il pourrait être utile de demander aux experts SHS de recueillir les questions qui ont pu être laissées de côté durant le travail du GT, faute de temps pour les aborder, ou en raison d'intérêt portant sur d'autres sujets, voire du fait d'une « censure » résultant de la dynamique de groupe. Souvent, des sujets dont un groupe de travail se détourne pourraient faire l'objet d'un approfondissement, par exemple à l'occasion d'un projet de recherche, ou d'un débat élargi au sein du SHS ou d'un GT ultérieur.

Organiser un moyen de coordination favoriserait l'interconnaissance entre des experts aux compétences et aux pratiques voisines. Cette coordination serait d'autant plus utile qu'elle n'existe pas par ailleurs dans la sphère académique. Si les recherches conduites depuis plusieurs années sur les risques en matière de santé, d'alimentation et d'environnement ont donné lieu à la formation d'une petite communauté de spécialistes de sciences sociales en France, force est de constater que ses activités collective portent davantage sur des questions de recherche que sur des expériences pratiques d'expertise.

Le groupe de travail SHS pourrait voir sa composition évoluer pour favoriser ce travail de coordination. Au lieu d'associer des experts en sciences sociales n'intervenant pas nécessairement dans des groupes de travail, il pourrait utilement intégrer des experts en sciences humaines et sociales participant à des groupes de travail. Il se réunirait alors pour procéder à des retours d'expérience. Ces derniers pourraient faire l'objet d'une production collective sur la contribution des sciences humaines au sein de l'Agence, de manière à en spécifier les termes sur la base de pratiques effectives.

Au-delà de ces éléments, la coordination des experts en sciences humaines et sociales pourrait aussi être améliorée grâce à la mise à disposition d'informations leur faisant généralement défaut, particulièrement lorsqu'ils ne disposent pas d'une expérience préalable au sein de l'Agence.

Considérées du point de vue de leur contenu, ces informations peuvent relever de plusieurs registres. Certaines informations ont d'abord un caractère formel et renvoient au fonctionnement de l'Agence ainsi qu'aux ressources disponibles. D'autres informations relèvent plutôt du retour d'expérience et portent sur des expériences passées d'expertise, sur des problèmes rencontrés ou sur des contributions particulièrement utiles susceptibles d'être déclinées ou imitées. Enfin, un ensemble d'informations relèvent presque du registre des connaissances stabilisées à propos de l'Agence ou de sa pratique des sciences sociales. Des sujets généraux tels que l'incertitude font depuis longtemps l'objet de réflexion au sein de l'Anses, sous la forme de colloques, de séminaires ou de conférences. Issues de la pratique, ces connaissances peuvent être de première utilité pour des experts en sciences sociales intervenant dans un groupe de travail. Enfin, des éléments méthodologiques peuvent aussi être utilement communiqués aux experts en sciences humaines et sociales. Ces éléments méthodologiques peuvent porter sur des modes de travail au sein des groupes de travail, sur des manières de solliciter les sciences humaines et sociales dans le cadre de l'expertise, ou sur les manières de caractériser les interventions d'autres disciplines par exemple. Il est à noter que certains de ces éléments de méthode ont parfois déjà été produits au sein de l'Agence, et que d'autres éléments de même nature seront sans doute produits au fil du temps, eu égard aux stratégies développées par les experts en sciences sociales.

Considérées du point de vue de leurs modes de diffusion, la circulation des informations utiles aux experts en sciences humaines et sociales peut être envisagée de différentes manières, plus ou moins formalisées. La mise en place d'un groupe de spécialistes appelés à se réunir à échéance régulière, quoique suffisamment espacées pour ne pas constituer une charge de travail trop lourde, peut favoriser la circulation des informations destinées à être partagées. Les rapprochements ou les ponts entre ce groupe d'experts et d'autres initiatives de l'Anses sont de nature à se féconder de façon réciproque. Le travail sur les incertitudes initialement développé au sein d'un sous-groupe du GT Perturbateur endocrinien a par exemple été incorporé aux travaux du groupe méthodologie. La mutualisation d'expériences favorisera sans doute l'émergence de problématiques d'intérêt général, dont certaines pourront être identifiées comme des sujets de recherche susceptibles de bénéficier d'un appel à projets. La

diffusion de ces réflexions peut aussi favoriser un essaimage des problématiques auprès des communautés scientifiques concernées, voire la constitution de projets de recherche communs sur des thématiques intéressant l'Agence.

De manière plus formalisée, il pourrait être envisagé que certaines de ces informations soient synthétisées dans une sorte de *vade mecum*. Ce dernier constituerait un document complémentaire à la note de cadrage sur la méthodologie de l'expertise collective à l'Anses dont la section consacrée aux sciences sociales reste nécessairement plus générale. Il pourrait être mis à la disposition de divers acteurs, et favoriserait une clarification des attentes adressées aux sciences humaines et sociales. Ce document pourrait en particulier être remis aux spécialistes du domaine intervenant au sein de l'Agence ainsi qu'aux présidents de groupes de travail, qui trouveraient ainsi l'occasion de préciser ce qu'ils peuvent légitimement attendre des sciences sociales au sein de leur groupe. Il pourrait aussi être diffusé auprès des agents de l'Anses. Sans caractère d'obligation, ce document pourrait énoncer quelques principes et faire état d'expériences ou de registres d'intervention sur un mode descriptif. Un tel document n'est pas nécessairement spécifique aux sciences humaines et sociales. Il peut s'y référer tout en portant plus généralement sur les missions et modes de fonctionnement des groupes de travail. Une introduction des responsables de l'Agence sur les objectifs et l'intérêt des sciences sociales dans le travail d'expertise de l'Anses pourrait affirmer des orientations stratégiques et clarifier les attentes de l'Agence.

#### **4.5 Renforcer la formation des agents de l'Anses**

Bien que la présente CRD n'ait pas été dirigée vers l'Agence elle-même, l'importance de la « conviction » de ses agents est ressortie à plusieurs reprises. D'un côté, on a vu que le couple formé par le président du groupe de travail et du coordonnateur scientifique de l'Anses était déterminant pour favoriser une dynamique de groupe positive. D'autre part, dans de précédents travaux, le constat a été fait de l'hétérogénéité des postures des agents, selon leur département, leur trajectoire professionnelle et leurs affiliations précédentes (Afsset, Afssa, administrations), les thématiques travaillées, des considérations réglementaires, ou encore des liens établis de longue date avec des professions d'experts ciblés. D'autres facteurs ont aussi leur importance.

Il faut rappeler que comme institution, l'Anses est particulièrement exposée selon les sujets non seulement aux positions de ses tutelles mais aussi à celles des élus, de représentants de la société civile et donc dépendante de la décision publique. De plus en plus de problématiques de risques sanitaires débordent largement le champ purement scientifique. L'Agence doit être prête à maîtriser en interne ses productions, ses départements, ses agents.

Un travail d'analyse plus poussé favoriserait une connaissance encore plus intime des diversités internes. Mais faute de temps et pour limiter les résistances, des séminaires d'initiation aux principales disciplines croisées, comme l'économie, la sociologie, la psychologie, les sciences politiques, etc., permettraient d'engager les participants à réfléchir et à s'ouvrir à la présence et aux apports des experts de ces disciplines. Ce type de formation pourrait en priorité être proposée aux agents de l'Anses et aux présidents de GT ; elles pourraient aussi être proposées à d'autres experts, notamment les présidents de CES.

Le succès rencontré par les divers séminaires, conférences ou colloques organisés par l'Unité Risques et société montre une appétence réelle d'un grand nombre d'agents. Elle pourrait valablement être renforcée et faire partie des compétences recherchées et fournies par l'Anses. Evidemment pour être utile et efficace, un travail préalable avec la direction de l'Agence est à envisager pour construire les modules de formation ainsi que leurs modalités.



## 5. Annexes

### 5.1 Annexe 1 : Liste des entretiens réalisés

Jean-Christophe Augustin (GT Information du consommateur sur les risques biologiques dans l'alimentation)

Thomas Bayeux (Anses)

Luc Belzunces (sous-GT Incertitudes et Société)

Nicolas Bertrand (sous-GT Incertitudes et Société)

Sandrine Blanchemanche (GT Information du consommateur sur les risques biologiques dans l'alimentation)

Régine Boutrais (Anses)

Olivier Cerf (GT Information du consommateur sur les risques biologiques dans l'alimentation)

Patrick Chaskiel (GT Nanomatériaux)

Julie Chiron (Anses)

Fernand Doridot (GT Nanomatériaux)

Claude Emond (sous-GT Incertitudes et Société)

Florence Etoré (Anses)

Franck Fourès (Anses)

Eric Gaffet (GT Nanomatériaux)

Dominique Gombert (Anses)

Michel Guerbet (sous-GT Incertitudes et Société)

Gérald Hayotte (Comité de dialogue)

Camille Helmer (Comité de dialogue)

Emmanuel Henry (GT SHS)

François Hochereau (GT Bien-être animal)

Martine Hours (CES Agents physiques)

Pauline Kooh (Anses)

Stéphanie Lacour (GT Nanomatériaux)

Gaëlle Landry (Comité de dialogue)

Danielle Lanquetuit (Comité de dialogue)

Brice Laurent (GT SHS)

Pierre Le Neindre (GT Bien-être animal)

Patrick Lévy (Comité de dialogue)

Dorothée Marchand (GT SHS)

Laura Maxim (sous-groupe de travail incertitudes et société du GT PE et comité d'experts spécialisés Reach)

Thierry Meyer (GT Information du consommateur sur les risques biologiques dans l'alimentation)

Lydiane Nabec (GT Information du consommateur sur les risques biologiques dans l'alimentation)

Fabrice Nesselny (GT Nanomatériaux)

Jean-Nicolas Ormsby (Anses)

Patrick Peretti-Watel (GT sur l'évaluation des impacts sanitaires extra-auditifs du bruit environnemental)

Alexandre Pery (sous-GT Incertitudes et Société)

Louis-Gérard Soler (GT Information du consommateur sur les risques biologiques dans l'alimentation)

Nathalie Thiériet (Anses)

Benoît Vergriette (Anses)

Cécile Wendling (GT SHS)

## 5.2 Annexe 2 : Grilles d'entretien indicative

### Pour les experts SHS

#### Comment vous êtes-vous retrouvé dans le GT ?

Comment avez-vous été au courant d'un appel à candidature ?

Pourquoi avez-vous candidaté ?

Avez eu des expériences préalables en matière d'expertise ?

Aviez-vous déjà travaillé sur des thématiques liées au thème du groupe de travail ?

#### Rapports avec les autres disciplines

Quelles relations avec d'autres spécialistes/représentants d'autres disciplines dans le groupe ?

Comment vous êtes-vous présenté aux autres membres du groupe ?

Certaines de ces relations ont-elles évolué, de quelle manière ?

Comment avez-vous perçu d'éventuelles attentes des autres disciplines vis-à-vis des sciences sociales ?

Avez-vous l'impression que votre expertise dans le domaine des sciences sociales était bien acceptée ?

Avez-vous identifié des « alliés » des « ennemis » récurrents ?

Avez-vous eu l'impression d'être en décalage ?

Avez-vous éprouvé le besoin de faire des mises au point au titre de votre expertise en sciences sociales ?

A quels éléments attribuez-vous les affinités positives ou négatives avec certains spécialistes/représentants de disciplines ?

Y avait-il d'autres représentants des sciences sociales ? Comment caractériseriez-vous vos relations avec eux ?

#### Dynamique du groupe

Comment le Président du GT a-t-il influé sur la place des sciences sociales ? (positivement, négativement)

Est-ce qu'on vous a demandé des contributions spécifiques, si lesquelles ? Avez-vous eu l'impression qu'elles ont été bien prises en compte ?

Quelle appréciation portez-vous sur le rôle des personnels de l'Anses dans la dynamique du groupe (pour, contre...).

Pourriez-vous faire des comparaisons avec des expériences antérieures en matière d'expertise ?

#### Savoirs utilisés

Avez-vous trouvé/ pu utiliser des données de sciences sociales relatives au thème du groupe de travail ?

Avez-vous pu faire/compter sur une revue bibliographique sur le sujet ?

Avez-vous demandé des conseils à des pairs ?

Avez-vous demandé des conseils à des composantes de l'Anses (unité Risques et société, groupe SHS...) ?

Selon vous, est ce que les aspects relatifs aux contextes institutionnels ont été pris en compte et dans quelle mesure ?

Selon vous, est ce que les aspects relatifs aux contextes socio-économique ont été pris en compte et dans quelle mesure ?

Selon vous, est ce que les aspects relatifs aux inégalités sociales ont été pris en compte et dans quelle mesure ?

Selon vous, est ce que les pratiques sociales des acteurs, des populations, des personnes ont été pris en compte et dans quelle mesure ?

Selon vous est ce que le fait que l'on ait affaire à un « problème public », avec ses dynamiques propres, notamment sociales et médiatique, a été suffisamment pris en compte ?

Quelles autres approches de sciences sociales ont été mobilisées dans le groupe de travail ? (études économiques, contributions juridiques...) Sous quelle forme ? Comment les caractériseriez-vous ? Quel avis portez-vous sur ces éléments dans la dynamique du groupe de travail ?

Avez-vous l'impression que les éléments de sciences sociales qui ont été suffisamment discutés / ont été finalement intégré au rapport sous une forme ou sous une autre ? Cette forme vous a-t-elle semblé appropriée ? (dans quelle mesure, pourquoi... ?)

Avez-vous eu l'impression de peser sur la manière dont les questions été abordées ?

Avez-vous eu l'impression de peser sur les conclusions de l'avis ? (dans quelle mesure ? avec quelles limites ?)

### **Éléments de conclusion**

Qu'est-ce que vous avez retiré de votre participation au groupe de travail ? A titre personnel, à titre professionnel (communications, publications... ) ?

A l'avenir, accepteriez-vous de participer de nouveau à des expériences de ce type ?

### **Pour les présidents de groupe**

#### **Sur le commencement des travaux**

Aviez-vous déjà travaillé au sein d'un groupe d'experts comportant un ou plusieurs chercheurs SHS ?

Avez-vous discuté avec des interlocuteurs de l'Anses, en amont de la première séance de travail, du profil des experts sélectionnés et des raisons de leur présence ? Si oui, une attention spécifique a-t-elle été accordée aux experts SHS ?

Quelle familiarité avec vous avec les recherches en SHS sur votre domaine ? Sur d'autres domaines ?

Comment s'est déroulée la présentation des experts lors de la première séance ? Le format des présentations (tour de table, présentation des travaux réalisés...) a-t-il fait l'objet d'une discussion entre vous et vos interlocuteurs à l'Anses ?

Lors de la séance initiale y a-t-il eu des questions au sein du groupe sur le rôle du ou des expert(s) SHS ?

### **Sur le déroulement des travaux**

Quelle forme la contribution des experts SHS aux travaux du groupe a-t-elle prise ? (revue bibliographique, constitution de sous-groupes de réflexion interdisciplinaires, conduite des auditions...)

Les manières de faire de ces experts vous ont-elles surpris ?

En quoi les connaissances apportées par les experts SHS ont-elles été utiles pour le groupe ?

Avez-vous perçu des affinités entre le ou les expert(s) SHS et d'autres experts du groupe ?

Comment les expliquez-vous ?

Inversement, avez-vous perçu des relations plus conflictuelles entre le ou les expert(s) SHS et d'autres experts du groupe ? Comment les expliquez-vous ?

Dans le cas où il y avait plusieurs experts SHS, ont-ils travaillé ensemble ?

Comment les experts SHS ont-ils été associés à la rédaction du rapport ? (chapitre spécifique, rapport à part, texte réflexif sur le travail du groupe... ?)

La contribution des experts SHS au rapport a-t-elle fait l'objet d'une discussion au sein du groupe ?

### **Éléments de conclusion**

Sur la base de votre expérience de président de groupe, quelles suggestions feriez-vous à l'Anses pour utiliser au mieux l'expertise en SHS en lien avec ses missions ?

### **Pour les membres de la direction**

Comment concevez-vous la contribution des SHS aux missions de l'Agence ? A quel stade doivent-elles intervenir ? sur quels types de questions ? sous quelle forme ?

Comment jugez-vous la contribution des SHS pour le moment aux travaux de l'Agence ? quels ont été les apports ? quelles limites sont apparues ?

Avez-vous vous-même fait appel aux SHS dans le cadre d'une saisine ou d'un rapport ? pourquoi ? à qui vous êtes-vous adressé ? avec quelles questions ? sous quelle forme (participation à un GT ? expertise individuelle ? CRD ? autre ?) ? quel a été le résultat de votre point de vue ?

Y a-t-il des domaines qui se prêtent plus que d'autres à l'intervention des SHS ? lesquels ? pourquoi ?

Quels sont les obstacles à une meilleure intégration des SHS dans les travaux de l'Agence ?

Quel type de participation faudrait-il mettre en place ? comparable aux autres disciplines qui contribuent aux missions de l'Anses ou spécifique aux SHS ?

Le transfert de compétences en matière de gestion sur certains objets à l'Anses doit-il s'accompagner d'un renforcement des SHS dans l'Agence ?

### 5.3 Annexe 3 : Grille d'évaluation de l'usage effectif des sciences sociales

Les sciences sociales donnent lieu à des usages variés aux sein des groupes de travail. Rétrospectivement, ces usages peuvent être appréciés à partir d'un ensemble de critères, élaborés à l'aune des usages observés, dans le cadre de cette recherche, dans des contextes multiples. Une telle évaluation ne vise pas à juger le travail réalisé ; elle vise à estimer la nature des contributions des sciences humaines et sociales aux groupes de travail. En outre, ces critères ont un caractère essentiel formel, qui ne rend que très partiellement justice à la réalité du travail réalisé par des membres d'un groupe de travail. Bien que ce rapportant à la contribution des sciences humaines sociales, cette grille d'évaluation porte sur le travail collectif réalisé au sein d'un groupe, qui inclut par conséquent l'ensemble des experts, qu'ils relèvent ou non des sciences humaines et sociales. Dans cet esprit, quatre ensembles de critères ont été identifiés. Ils relèvent respectivement des quatre aspects suivants du recours aux sciences sociales :

#### **Procédures de recours aux sciences sociales.**

Il s'agit de déterminer dans quelle mesure les procédures d'organisation de l'expertise à l'Anses prévoient ou non et sous quelle forme un recours aux sciences sociales. Cet ensemble d'informations a une vocation tout d'abord descriptive dans la mesure où il s'agit de caractériser d'un point de vue strictement formel le recours éventuel aux sciences sociales. Il a aussi une vocation normative, dans la mesure où la description est de nature à faire apparaître un écart avec ce qui pourrait paraître utile à l'expertise scientifique, du point de vue des acteurs eux-mêmes, ou du point de vue d'évaluateurs externes.

#### **Les modalités effectives du recours aux sciences sociales.**

Lorsque des modalités d'association des sciences sociales à l'expertise ont été prévues, elles donnent lieu à une mise en œuvre dont le déroulement peut, concrètement, prendre des formes variées, allant d'un recours minimal, purement individuel ou même décalé, à des formes d'investissement plus conséquentes et approfondies associant une variété d'interlocuteurs. Ces modalités de travail des sciences doivent être caractérisées au delà des principes formels du recours à ce type de compétences.

#### **Les contenus des savoirs en sciences sociales mobilisés.**

Comme d'autres disciplines scientifiques associées aux procédures d'expertise, les sciences sociales contribuent au titre de savoirs préalablement accumulés, au titre de méthodes d'analyse, voire à l'aide d'éléments originaux produits dans le cadre de l'expertise. Un travail préalablement réalisé par le CSO pour l'Anses consistait à identifier les principales dimensions des connaissances sociologiques susceptibles d'être pertinentes dans le cadre des procédures d'expertise. D'autres types de savoirs sont convoqués de manière concomitante. Il peut aussi être intéressant de documenter, lorsque cela est possible, des savoirs attendus ayant été écartés de manière plus ou moins délibérée en fonction des modalités effective du recours aux sciences sociales.

#### **Les résultats imputables au recours aux sciences sociales.**

Organisé dans le cadre des procédures d'expertise et mis en œuvre de manière effective, le recours aux sciences sociales est susceptible d'avoir un effet sur les expertises produites. Ces effets ne sont pas toujours faciles à identifier en termes d'« impacts », mais ils ne sont pas pour autant intangibles. Ils peuvent être qualifiés à l'aune de critères appropriés, de nature à être perçus par les évaluateurs aussi bien que par les acteurs de l'expertise eux-mêmes.

Pour chaque ensemble de critères identifiés, une liste d'items plus précis permet d'en spécifier le contenu et d'en repérer l'occurrence dans des expertises. Ces items sont destinés dans les phases de préfiguration puis d'enquête proprement dite, en fonction des données recueillies par entretiens notamment. Cette liste d'item demande à être complétée et reformulée.

**Procédures de recours aux sciences sociales mises en œuvre.**

- Réflexion sur la sensibilité du sujet
- Réflexion sur la nécessité de recourir aux SHS
- Définition des attentes vis-à-vis des SHS
- Caractérisation des représentants SHS
- Nombre et nature des disciplines SHS associées
- Recours au GT SHS
- Recours à l'unité Risques et société
- Réalisation d'une revue de littérature SHS
- Commande de contribution écrite à un membre du groupe
- Commande de contributions écrites à des spécialistes externes
- Appel à candidature

**Modalités observées de la participation des sciences sociales.**

- Degré de présence et d'implication des experts SHS
- Tour de table au début du GT pour se présenter
- Intérêt porté par le Président du groupe de travail
- Interactions (alliances, conflits, etc.) avec certains membres du groupe
- Qualité des interactions avec les agents de l'Anses
- Renoncement à certains savoirs de sciences sociales
- Expression d'un point de vue réflexif
- Qualité de la dynamique du groupe

**Contenus des savoirs de sciences sociales mobilisés.**

- Examen du contexte institutionnel
- Examen du contexte socio-économique
- Examen des pratiques sociales
- Examen du contexte réglementaire
- Mise en perspective des connaissances en présence
- Etude de la construction du problème public
- Prise en compte des inégalités sociales
- Prise en compte de l'efficacité économique
- Autres types de savoirs de sciences sociales
- Auditions de parties prenantes et d'experts
- Production d'outils méthodologiques

**Résultats imputables au recours aux sciences sociales.**

- Le rapport se réfère à des thématiques de sciences sociales (dans son introduction ou au cours du rapport)
- Le rapport inclut des développements de sciences sociales (dans une partie dédiée)
- Une partie du rapport est écrite par un spécialiste
- La saisine a évolué à partir d'éléments de sciences sociales
- Les avis ont évolué à partir d'éléments de sciences sociales
- Les résultats ont fait l'objet d'une publication dans une revue académique
- Contribution à la qualité du rapport (lisibilité, robustesse de l'argument)